

# LE COURRIER DE ST-HYACINTHE

68e ANNEE—No 22

LE COURRIER DE ST-HYACINTHE, SAMEDI 31 JUILLET 1920

SAMEDI, 31 JUILLET 1920

## LES LOGEMENTS OUVRIERS

Le Clairon se lamente, se désolé, se désespère: chacune de ses phrases est entrecoupée de sanglots. Pensez donc! les ouvriers de St-Hyacinthe vont être contraints de se loger dans la rue. Le Clairon, en pensant à ces chers ouvriers, pleure, gémit et refuse d'être consolé. Il est comme Rachel, il a perdu sa progéniture. Les enfants du Clairon, ce ne sont pas ces chers ouvriers, non, les enfants du Clairon, c'étaient les pouvoirs que l'ancien conseil de ville avait conférés à la Commission des Logements Ouvriers. Or, comme le nouveau Conseil, à sa première séance a décidé de reprendre les pouvoirs dont l'Hotel-de-Ville n'aurait jamais dû se départir, le Clairon se lamente, se désolé, se désespère: chacune de ses phrases est entrecoupée de sanglots.

Au risque d'encourir la mauvaise humeur de notre confrère nous allons faire l'histoire de cette fameuse Commission des Logements Ouvriers. Nos lecteurs comprendront alors que la tristesse du Clairon est réelle. Mais ils admettront que, ce qui chiffonne le journal du Boulevard Girouard, ce n'est pas la situation future de ces chers ouvriers mais bien la situation présente du maire actuel de notre cité.

Messieurs T. D. Bouchard, Victor Morin et H. A. Beauregard avaient acquis la propriété Dessaulles et l'avaient fait connaître sous le vocable appétissant de Bourg-Joli.

M. T. D. Bouchard, député provincial avait obtenu du Gouvernement Gouin, une large subvention pour améliorer la voirie dans Bourg-Joli.

M. T. D. Bouchard, maire de St-Hyacinthe, avait fait ordonner par le Conseil municipal, les travaux de drainage et de canalisation dans Bourg-Joli.

M. T. D. Bouchard, maire de St-Hyacinthe, avait fait approuver une somme de \$250,000, pour les logements Ouvriers; il avait ensuite fait nommer une Commission dans laquelle il fut choisi comme Président, hors sa connaissance; il avait ensuite fait adopter par le Conseil une résolution par laquelle, tous les pouvoirs et privilèges du Conseil, étaient transportés à la Commission dont il avait été, par hasard, nommé président; la chambre du Commerce avait demandé que la Commission rende publiques, ses délibérations, mais la Commission avait refusé d'acquiescer à cette juste demande.

M. T. D. Bouchard, propriétaire du Bourg-Joli pour un tiers, avait vendu à un syndicat, au prix de \$100,00 chacun, des lots à Bourg-Joli.

M. T. D. Bouchard, président de la Commission des Logements Ouvriers, avait acheté certains de ces lots au prix de \$300,00 chacun, donnant un bénéfice de 200% réalisé en moins de 30 jours par les sociétaires du syndicat.

M. T. D. Bouchard propriétaire du Bourg-Joli n'est pas tenu de rendre compte de ses transactions personnelles, mais M. T. D. Bouchard, Président de la Commission des Logements Ouvriers, devrait rendre compte au Conseil. Voilà tout ce que signifie la motion de M. l'échevin Augustin.

Cette motion ne dit pas que la construction des logements ouvriers sera arrêtée: elle ne dit pas que les logements ouvriers ne seront pas construits à Bourg-Joli; elle ne dit pas que les ouvriers devront se loger dans la rue. Elle dit que le Conseil reprend les droits et privilèges qu'il avait abandonnés en faveur de la Commission. C'est le texte même de la motion Augustin.

Si le Conseil municipal avait le pouvoir de donner ses privilèges à la Commission, le même a certainement le pouvoir de reprendre les mêmes privilèges.

D'ailleurs toute cette transaction de Bourg-Joli doit être scrupuleusement et étroitement surveillée.

Si les membres du syndicat ont pu acheter de M. Bouchard, propriétaire indivis de Bourg-Joli, des lots à \$100,00 chacun, il faut conclure que la valeur de ces lots n'était que de \$100,00 chaque, quand ils étaient en la possession de Messieurs Bouchard, Morin et Beauregard. Pourquoi ces lots n'ont-ils pas été cédés à la Commission, suivant leur valeur réelle? Pourquoi permettre au Syndicat de prélever un profit énorme de 200%? Qui, enfin du compte, paiera ce profit exorbitant? Ce sont les acquéreurs de ces lots; comme le dit le Clairon: ce sont ces chers ouvriers.

Si l'achat des matériaux, si le coût de la construction, si, en un mot, toutes les opérations de la Commission sont conduites sur la même échelle que l'acquisition des terrains, l'on peut voir à l'avance quel sera le résultat qui attend les ouvriers d'abord, les contribuables ensuite.

Les maisons, une fois construites commanderont un loyer de \$35,00 à \$40,00 par mois, et tout le monde comprend qu'à ce taux, les habitations deviendront désertes. Les propriétaires originaires du Bourg-Joli, MM. Bouchard, Morin et Beauregard auront été payés largement pour leurs terrains; les sociétaires du syndicat auront réalisé un profit excessif de 200%; les constructeurs et les fournisseurs vendront à large bénéfice leurs matériaux et leur temps; les ouvriers habiteront, loin du centre de leurs occupations, des maisons bâties pour eux mais coûtant trop cher de loyer; "la Cité de St-Hyacinthe, paiera en fin de compte, tous les frais de cette malodorante transaction, et elle devra reprendre les maisons ainsi construites, sans sa surveillance, et sans son contrôle sur les dépenses excessives".

Le Clairon ne réussira pas à détourner la question. Au cours de la dernière session, j'ai réussi à obtenir du Gouvernement Gouin, une subvention annuelle de \$250,000 pour les logements ouvriers dans St-Hyacinthe. Cette subvention s'étend à deux années consécutives. Je suis donc favorable à l'idée des Logements ouvriers.

Le Courrier, a toujours été un avocat consciencieux pour la défense de cette politique des Logements Ouvriers.

Au nom du Courrier, au nom de mes amis comme en mon nom personnel, j'affirme que notre opinion n'a jamais changé.

Nous avons toujours voulu et nous voulons encore que la ville de St-Hyacinthe puisse bénéficier notre population ouvrière, des avantages résultant de la mise en opération de la loi concernant les logements ouvriers. Mais nous ne voulons pas que la classe ouvrière soit exploitée plus longtemps au profit d'une poignée de spéculateurs.

Nous félicitons les échevins qui ont appuyé la motion de M. Louis Augustin. Nous espérons que cette motion restera telle qu'elle est, et que le Conseil recouvrera son droit de surveillance, et son privilège de contrôle.

Si malgré nos prévisions, les machinations du maire réussissaient à faire reconsidérer la motion Augustin, toute la question des Logements Ouvriers dans Bourg-Joli, sera référée aux tribunaux. Nous voulons que la justice prenne connaissance de toute cette transaction. Nous voulons que la lumière se fasse sur certains agissements qui, à première vue, sont loin d'être recommandables.

Le comble de toute cette machination serait de voir M. T. D. Bouchard, maire de St-Hyacinthe, décider par son vote prépondérant, que le Conseil-de-Ville, dont il est le président, doit être dépourvu de ses droits, de ses privilèges, et de ses prérogatives, pour permettre à M. T. D. Bouchard, propriétaire indivis de Bourg-Joli, de réaliser des profits énormes au moyen de la Commission des Logements Ouvriers, dont le même T. D. Bouchard est le maître absolu. Si cette éventualité se réalisait, les échevins supportant la demande de reconsidération, devront s'attendre à fournir au tribunal l'explication claire, nette et précise de leur attitude sur cette question. Il s'agit de \$250,000 dont la ville est

responsable, il faut que nos représentants conservent leurs pouvoirs et leur contrôle immédiat sur cette dépense considérable.

Le Clairon aura beau se lamenter au nom de ses chers ouvriers, l'exploitation a trop longtemps duré, il faut qu'elle cesse.

Que la Commission rende ses comptes au Conseil; c'est lui qui nous représente, c'est lui qui sera responsable, c'est lui qui doit gouverner.

ARMAND BOISSEAU

## NOUVEAU REGIME MUNICIPAL

En attendant le résultat des contestations :- :- :- :-

Il convient de souligner que dès sa première séance,

LE NOUVEAU CONSEIL-DE-VILLE

a affirmé sa ferme résolution de faire son devoir.

PAR UN VOTE DE 5 CONTRE 4

nos échevins ont adopté la résolution de l'échevin Louis Augustin, concernant la Commission des Logements Ouvriers.

Honneur à l'échevin LOUIS AUGUSTIN aux échevins qui l'ont soutenu !!

## Les ouvriers devront loger dans la rue

A la suite du vote pris sur la motion de M. Augustin lors de l'assemblée du conseil municipal le 21 courant, notre premier magistrat, dans son organe "Le Clairon", écrivait que si le vote, (défavorable à M. Bouchard), est maintenu, on peut prédire avec certitude que les logements ouvriers ne se construiront pas cette année, et que les ouvriers devront loger dans la rue s'ils veulent rester à St-Hyacinthe.

Cette déclaration de notre premier magistrat n'a surpris personne. Egoïste comme il l'est, et ne pouvant arriver à ses fins en pliant tout le monde sous sa volonté, il est prêt à laisser l'ouvrier coucher dehors pour se venger de ceux qui ont osé défaire ses petits projets, et priver toute la ville de St-Hyacinthe d'une amélioration qui s'impose pour défendre son autocratie outragée.

Mais notre premier magistrat ne doit pourtant pas avoir oublié les nombreuses déclarations d'amour qu'il n'a cessé de faire aux ouvriers au cours de la dernière campagne électorale. Il est vrai que les élections sont déjà choses du passé et que M. Bouchard n'a plus besoin du concours de notre classe ouvrière. C'est pourquoi il n'a cure de voir l'ouvrier coucher dehors, ou les nouvelles manufactures de notre ville fermer leurs portes par suite du manque de main d'œuvre. L'important pour lui, ce qu'il veut avant tout et par-dessus tout, c'est de gouverner à sa guise, comme il l'entend, et faire de ses échevins des machines à dire oui ou non selon le mot d'ordre qu'il donnera.

Heureusement que la majorité du corps échevinal actuel n'est pas de trempe assez "plieuse" pour se laisser intimider par les volontés de M. Bouchard, surtout quand ces volontés-là sont les filles-nées de l'ambition et de l'autocratie qui ont trop longtemps présidé à notre administration municipale, et qui ont maintes fois méconnu les droits populaires.

Nous avons un conseil un groupe d'échevins décidés à faire leur devoir, à travailler uniquement au progrès et au développement de notre ville, à mettre fin au favoritisme qui, sous des dehors habilement composés, a trop bien servi les appétits d'un petit clan connu des citoyens de St-Hyacinthe.

Mais M. Bouchard est habile. Il dit que si les logements ouvriers ne se construisent pas cette année ce sera la faute de ceux qui ont voté pour la résolution de M. Augustin. Mais faut-il donc absolument que ces constructions soient sous la surveillance d'une commission ayant à sa tête M. Bouchard comme président? et que cette commission ait carte blanche sans que le conseil municipal, responsable des sommes dépensées pour ces sortes de constructions n'ait le droit de s'en mêler? Veut-on essayer de nous faire croire qu'il n'y a que M. Bouchard qui puisse mener à bonne fin ces travaux? Franchement nous ne voyons pas en quoi la résolution de M. Augustin pourrait paralyser le travail de la commission des logements ouvriers, si ce n'est qu'elle est peut-être de nature à briser les projets des heureux propriétaires de terrains dans Bourg-Joli. Ceux qui ont soutenu la résolution de M. Augustin ont en vue le bien général, l'intérêt des citoyens, et pas assez ceux de notre premier magistrat, d'où sa petite colère qu'il essaye de cacher le mieux qu'il peut.

Plus que tout autre M. Augustin veut la construction des logements ouvriers, mais ce qu'il ne veut pas, et ce que ne veulent pas ceux qui ont voté pour sa résolution, c'est le favoritisme, le patronage d'un petit groupe, d'un petit clan par trop dévoué pour ses intérêts sans s'occuper de ceux de la ville de St-Hyacinthe et de sa classe ouvrière. Ce que veulent les "supporteurs" de la résolution qui a tant choqué notre premier magistrat, c'est que les logements ouvriers favorisent également et autant que possible les différents centres ouvriers de notre ville. C'est tout ce qu'ils veulent, et pas plus. Pourquoi alors leur faire les gros yeux? Pourquoi dire au public qu'ils sont opposés à l'établissement de nouvelles industries dans notre ville? Pourquoi décréter qu'ils sont favorables aux petits salaires pour la classe ouvrière quand on sait que notre premier magistrat lui-même n'a jamais eu et n'a pas encore le défaut de "gâter" les ouvriers qui travaillent pour lui?

Non, tout cela n'est qu'un voile, malheureusement trop clair, dont notre premier magistrat veut se servir pour envelopper et cacher sa colère. Il ne veut pas qu'on s'aperçoive qu'il a voulu se venger et faire payer aux ouvriers l'impudence des supporteurs de la résolution de M. Augustin.

Mais les citoyens de St-Hyacinthe peuvent dormir tranquilles. Les

logements ouvriers se construiront alors même que M. Bouchard serait fâché. Car le temps où la ville était gouvernée par un seul homme du nom de M. Bouchard, est passé. Nous avons aujourd'hui un conseil municipal qui s'occupera de voir à ces constructions et de les mener à bonne fin pour le bien général des citoyens, et surtout de notre classe ouvrière. Autrement ce serait admettre qu'advenant la disparition de M. Bouchard la ville serait réduite à néant, ou devrait liquider et disparaître. Non, nous avons encore des hommes capables de présider aux destinées de notre ville, et sous l'administration desquels St-Hyacinthe pourra se développer et grandir plus rapidement et plus sûrement que sous le régime d'autocratie et d'égoïsme dont nous avons été affligés jusqu'à présent.

CIVIS

## LETTRES-CIRCULAIRES

L'extension des opérations commerciales, les relations nombreuses qu'une maison doit se créer, le bon marché des imprimés, tout cela a donné aux circulaires, aux communications imprimées une importance de plus en plus grande.

Notamment lors de la fondation d'un commerce, ou des modifications apportées dans la firme ou dans l'organisation des services d'une maison, la circulaire est de règle. Elle est même devenue souvent de règle seulement, car le temps est loin où les imprimés que trouve dans son courrier un commerçant, étaient lus avec attention.

C'est une véritable avalanche d'imprimés et de circulaires qu'apporte chaque jour le courrier des maisons de commerce. Tout au plus attache-t-on de l'importance aux lettres-circulaires communiquant les signatures de personnes autorisées à engager la firme, qui les adresse. Pour le reste, les circulaires ne suffisent pas à retenir l'attention, et il faut des démarches personnelles et des offres spéciales pour amener les affaires.

En tout cas l'expédition de circulaires se fait ou sous des formes qui donnent l'illusion d'une lettre, ou avec répétition des envois; c'est-à-dire que la même circulaire, ou une circulaire rappelant la précédente est adressée à des intervalles plus ou moins longs, afin d'attirer l'attention.

La première qualité d'une circulaire est d'être très brève. S'il s'agit de la fondation d'une maison, il faut éviter d'exposer longuement et avec assurance tous les avantages qu'on se croit en droit de faire valoir. Il suffit de faire connaître les articles que l'on se propose de traiter, d'inviter à faire un essai, tout au moins une demande de prix, et de donner ses références s'il y a lieu. Quant à se vanter de sa grande expérience, des capitaux qu'on a déposés en banque, de son exactitude à exécuter les ordres qu'on recevra, du souci constant qu'on aura des intérêts de sa clientèle, c'est tout aussi inutile que ridicule.

Voici une circulaire ayant trait à la cession d'une maison de commerce. Elle est faite en deux parties, l'une émanant du cédant, l'autre du nouveau propriétaire de la firme. Elle vient d'une maison anglaise et paraît être un modèle de concision:

"J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai repris les affaires de la firme Melling (fers et aciers). Je me propose de les continuer sous la firme: GEORGE BRADSHAW, Successors of J.J. Melling. Les bureaux seront transférés rue Cherring Cross, No 725, ce que je vous prie de noter."

J'aime à croire que vous voudrez bien me continuer la confiance que vous aviez accordée à mon prédécesseur.

Tous mes efforts tendront à rendre nos rapports d'affaires agréables. Agréés mes meilleurs salutations".

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai cédé mes affaires à M. Geo. Bradshaw.

J'espère que vous voudrez bien continuer avec mon successeur, les relations si agréables que vous avez bien voulu avoir avec ma maison. Il est digne à tous égards de votre confiance.

Je tiens vivement à vous remercier de nos bons rapports et saisis cette occasion pour faire les vœux les plus sincères pour la prospérité de votre maison.

Agréés mes salutations.

Il faut ici se pénétrer d'un principe qu'on ne doit jamais oublier en matière commerciale: écrire aussi simplement qu'on parle, ne pas se figurer que les écrits nécessitent des formes pompeuses qu'on ne donnerait pas à une conversation ayant le même but.

Un commerçant qui se présente en personne, n'éprouve pas le besoin de vanter sa probité, son exactitude dans ses fournitures, ses capitaux, ses relations de banque. Il fait connaître les articles qu'il traite et attire l'attention sur les avantages qu'il peut offrir aux acheteurs. C'est ce que ceux-ci ont surtout à connaître. Il n'aurait pas la naïveté de leur dire qu'il soigne leurs intérêts, et ils n'ont pas, eux, la naïveté de croire que leur fournisseur a en vue leur propre intérêt. Ceci ne devrait même pas se constater, mais lisons les traités de correspondance en usage dans l'enseignement et nous verrons que cette remarque n'est pas inutile.

En terminant, nous désirons appuyer fortement sur ce principe: les circulaires doivent être d'autant plus courtes qu'on ne les lit guère, et plus la circulaire est longue, moins elle retiendra l'attention.

GEO. A. OLIVER

## Grains de sel

Le Maire est offusqué de la brouette du Père Hallé; elle représente une dépense de \$6,00.

Cependant il trouve tout naturel que sa Commission des Logements Ouvriers achète au prix de \$300,00 les terrains que le maire vient de vendre à \$100,00.

\* \* \*

C'est un crime pour un adversaire de faire une transaction de \$6,00. C'est un acte louable pour un ami de faire 200% de profit.

\* \* \*

Pour charroyer le profit des lots à Bourg-Joli, il n'y aura jamais assez de brouettes à St-Hyacinthe.

\* \* \*

N'ayant pu obtenir les 5 minutes qu'il demandait, M. T. D. Bouchard a assisté, avec ses amis, à une assemblée contradictoire dans laquelle il n'a pu prendre la parole. Pour 5 minutes qu'il n'a pas eues, il a donné 4 heures à ses adversaires.

\* \* \*

M. Bouchard est trop intelligent, pour se laisser prendre au piège.

\* \* \*

Dans la leçon que M. Bouchard prétendait servir à M. Hallé à la séance du conseil de ville du 21 courant, il disait: "Dieu merci, le maire de St-Hyacinthe n'a jamais partagé un sou avec personne".

Pas besoin de le dire, on le savait que notre maire n'est pas partageur, il préfère tout garder.

**NOUVELLES DE LA PROVINCE**

**S-ROCH SUR RICHELIEU**

A l'occasion du mariage de M. G. Leblanc et de Mlle D. Aucoin, lequel mariage fut béni par M. le curé Benoît de S.Césaire, oncle la mariée, il y eut de vives et prolongées réjouissances à St-Victoire et à St-Roch, dans ces deux bonnes familles. Plusieurs parents et amis des États-Unis, de Beauharnois, de Montréal et de St-Ours prenaient part à ces fêtes et banquets.

M. et Mme Albert Arpin de St-Ours sont revenus enchantés de leur voyage de noces à Putnam, Conn. Leur mariage à St-Roch, dans une belle matinée ensoleillée, a été des plus brillants célébrés jusqu'ici. Les cadeaux aux jeunes époux étaient riches et nombreux.

L'on dit, pour rire peut-être, seulement, que "Ste-Angélique-Véronique" des cinq plaies et des sept Scapulaires" fait multiplier de ce temps-ci, les neuvaines et les triduum à la bonne Ste-Anne, pour amener la conversion de multiples arriérés du "conjugio" ici et ailleurs. Pour déridier aussi d'anciens affirmements érudits que le patron des vieux garçons est "Singulier" et celui des vieux rentiers "baise la piastra" (leurs émulés en mesquinerie) est "Syncope" seulement. Epatant! Ebouffant!

Il y a eu le 25 à la Grand-Messe, bénédiction d'une magnifique statue "Groupe du Purgatoire"; don d'un bienfaiteur généreux de St-Roch même.

La famille de M. Alfred Renaud, du village nous quitte pour aller demeurer à Frelsburg, sur sa propriété de \$14,000 qu'il vient d'acheter après avoir vendu la sienne ici à M. Ph. Mathieu de St-Ours.

Quatre belles maisons au village ici sont à vendre bon marché et une de cinq mille piastres sur le fleuve vis-à-vis Lanoraie et à un mille du Cap de la Victoire, où sont en vacances, ces semaines-ci, les deux cents petit gars de la 2e Colonie. Leur jolie fête annuelle aura lieu le 15 août prochain.

Plusieurs religieux et religieuses de St-Hyacinthe et de Montréal sont en vacances à St-Ours et tiennent à visiter la jolie église de St-Roch. Bienvenue à tous.

Communiqué.

**SAINT THEODORE (Bagot)**

M. et Mme Vacher et leur fils, George, de Leominster, Mass., sont en promenade chez M. Tel. Picard. Ils ont fait le voyage en auto.

M. et Mme Dubuc, des E.U. étaient en voyage de noces la semaine dernière chez leur père, M. Cévaire Picard, du village.

M. et Mme George Beaudoin et leur fils, de Lowell, Mass., sont en promenade ici chez leurs nombreux parents.

Dimanche dernier a eu lieu dans cette paroisse la première communion des enfants préparés par M. l'abbé Monfet. La cérémonie a été des plus imposantes.

**STE ANNE DE BEAUPRE**

Plus de 10,000 personnes ont pris part lundi à la cérémonie grandiose de la célébration de la fête de la patronne nationale. Dans l'après-midi et la soirée, deux processions solennelles ont eu lieu devant la basilique.

On rapporte que dix miracles ont été constatés au cours de la journée mais les R. R. P. P. rédemptoristes ne se sont pas prononcés et attendent l'avis du bureau des médecins.

Une jeune femme, de Walpole, Mass, nommée Mary E. Hickey, 26 ans, ne marchait qu'à l'aide de béquilles. Soudain au moment où elle venait de recevoir la sainte communion, elle se leva seule et se mit à marcher sans aucune difficulté en chantant ses remerciements à sainte Anne.

Une jeune femme, de Saint-Henri, Lévis, nommée Bernadette Valières, et un nommé Adolphe Crédit de Haverhill, furent aussi guéris.

**VARENNES**

Nous apprenons avec regret le mort, survenue lundi, à Varennes, de Mme Geoffrion, mère de M. L. P. Geoffrion, greffier de l'Assemblée Législative, et de M. Donat Geoffrion, assistant-secrétaire participier du premier-ministre. Nos sincères condoléances.

**ST JEAN, Que.**

Quatre personnes ont été grave-

ment blessées dimanche soir par un train de fret du Grand-Tronc qui frappa l'auto où elles se trouvaient. Les victimes sont: Mlle Dora Malboeuf, 17 ans, St-Jean; Mlle Eugénie Lafleur, 21 ans, Verdun; Osa Malboeuf pharmacien, 24 ans, St-Jean; Ovide Ledue, 50 ans, de Foster.

**ST BARTHELEMY**

M. Joseph Lafontaine, ex-député de Berthier et inspecteur des prisons est mort à St-Barthélémy. Le défunt qui était âgé de 54 ans, laisse pour déplorer sa perte, son épouse, Mme Lafontaine, née Gabrielle Mousseau, quatre fils, MM. Georges, Jules, Bertrand et Jean Lafontaine, et deux filles, Mlles Cécile et Marguerite Lafontaine. A eux se joignent les enfants que Mme Lafontaine eut d'un premier mariage, M. Roland et Sylvestre Janville.

**ST-JEROME**

Un garçon de 18 ans du nom d'Albert Filion a été victime de graves blessures internes, dimanche, au terrain de courses de cette localité. La victime traversait la piste des chevaux quand il fut frappé et renversé par l'un des derniers.

Cinq chevaux prenaient part à cette course et quatre d'entre eux avaient déjà franchi la ligne d'arrivée. Le jeune Filion ne vit pas venir le cinquième et il s'aventura de traverser la piste juste au moment où celui-ci passait à toute vitesse. L'imprudent garçon fut violemment projeté sur le sol. Il fut transporté chez lui dans un état qui inspire de sérieuses craintes.



De beaucoup plus efficaces que les papiers à mouches collants. Propres à employer. En vente chez les pharmaciens et épiciers de partout.

**SAINT-PIE**

Mardi, le 27, M. l'abbé Aimé Roy, prof. au Séminaire de St-Hyacinthe a chanté sa première messe dans sa paroisse natale. Il était assisté par M. l'abbé R. Martin, prof. au même collège, MM. les abbés Gas-ton et Eucher Martel servaient comme diacre et sous-diacre et MM. les abbés Armand et Paul St-Pierre comme cérémoniaire et thuriféraire. Ces quatre derniers sont natifs de St-Pie et demeurent au Séminaire de St-Hyacinthe, moins M. l'abbé Paul St-Pierre, qui va étudier la théologie au grand Séminaire de Montréal. Au chœur on remarquait Mgr. P. Z. Deselles, P. D., curé de la paroisse; MM. les abbés D. H. Breton et A. Cordeau, vicaires; J.-B. Tétraut, prêtre retiré à St-Pie et quelques autres; dans la nef, la mère le beau-père du nouveau lévite: M. X. Lussier; ses frères et sœurs; un grand nombre de parents et d'amis. Le sermon a été donné par M. l'abbé A. Fontaine, principal de l'École Normale de St-Hyacinthe. Le chœur de chant sous la direction de M. G. D. Morin, N. P. a exécuté à merveille une messe harmonisée de Battmann. L'orgue était tenu par Mlle E. Cadioux et il y eut accompagnement de violon par M. H. Quintal. Après la messe, les invités se sont rendus chez M. Lussier pour y prendre le dîner. La température était idéale et tous ont emporté un souvenir éternel de cette mémorable journée.

Les gens particuliers n'emploient que

**APROL**

l'huile la plus propre qui se fait

**MONTREAL**

Les attentats contre les étrangers continuent malgré le travail actif de la police et des agents de la sûreté.

Mercredi soir, un individu récemment arrivé de la campagne, passait dans la rue St-André, lorsque près de la rue Ste-Catherine, il a fait une rencontre dont il gardera longtemps le souvenir.

Deux hommes blottis dans l'ombre d'une porte-cochère l'ont saisi

à la gorge et l'ont presque étranglé. La victime n'eut pas le temps d'opposer la moindre résistance et, une fois revenue à elle, elle s'est aperçue que les \$800 qu'elle avait auparavant avaient disparu. Elle a immédiatement porté

plainte à la sûreté. Le détective Barrette arrêta lundi soir, suivant le signalement donné par la victime, un jeune homme du nom de Camille Chapleau. Il a comparu en cour de police et son enquête a été fixée au 30.



Préparez-vous à faire un beau voyage à Québec du 2 au 11 Sept. 1920

A L'OCCASION DU

PLUS GRAND EVENEMENT ANNUEL DE LA PROVINCE

**L'EXPOSITION PROVINCIALE DE QUEBEC**

qui procure les jours les plus heureux de l'année.

M. JOS. PICARD, Président. M. JOS. A. COLLIER, Trésorier. M. GEO. MORISSET, Secrétaire.



Téléphone 235 254 Cascaades

**J. A. R. Séguin**

PLOMBIER COUVREUR ET POSEUR D'APPAREILS DE CHAUFFAGE Ancienne place H. Lorange.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE

**E. LEMOINE, MECANICIEN** Succ. Garage St-Hyacinthe Réparations de toutes sortes d'automobiles Spécialité: réparation d'auto-motocycle et de chaudières 145 ST-ANTOINE, ST-HYACINTHE

Téléphone Bell 486

**Ed. Bernier & Cie, PLOMBIERS**

POSEURS D'APPAREILS DE CHAUFFAGE A EAU CHAUDE ET A VAPEUR 51 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE, P.Q.

Tél. Mag. 325 Tél. Rés. 593

**P. RAVENELLE**

Successeur de B. Belanger MARCHAND CHAUSSURES ET CUIR SELLIER ET CORDONNIER Agent pour la chaussure "Invictus"

135 Cascades - St-Hyacinthe, P.Q.

**LORENZO BELANGER L. A. C. G. A.** LICENCIÉ EN COMPTABILITÉ

RAPPORTS DU GOUVERNEMENT 134 rue Durocher MONTREAL

**Le Courrier de St-Hyacinthe**

Paraît tous les samedis. Prix de l'abonnement: \$1.50 par an. Le numéro, 3 sous. Imprimé et publié aux Nos 68-70, rue Sainte-Anne, à St-Hyacinthe, par la Compagnie d'Imprimerie et de Comptabilité (Limitée). A. J. GAUDREAU, Administrateur-Gérant.



**Du poêle à la planche à repasser SEPT MILLES**

Un de nos experts estime à sept milles le chemin parcouru, en une année, du poêle à la planche à repasser pour échanger les fers.

En vous servant d'un fer électrique, vous repassez, assis confortablement: le fer se chauffe de lui-même et conserve sa chaleur jusqu'à la fin. Vous l'utilisez à la cuisine ou au frais sous la véranda, partout où se rencontre une douille électrique.

"VOUS TOURNEZ LE COMMUTATEUR: C'EST TOUT"



**Maladie-Accidents**

Vous ne pouvez pas prévoir ni éviter la maladie et les accidents, mais vous pouvez et devez en vous assurant vous prémunir contre leurs effets désastreux. Ce n'est pas quand le malheur est arrivé qu'il faut songer à s'assurer, c'est avant—c'est aujourd'hui-même. "La Prévoyance", moyennant une prime minime, émet une police d'assurance parfaite et libérale, garantissant à l'assuré, en cas de maladie ou d'accident, une indemnité hebdomadaire qui remplacera ses gages et lui permettra de faire face aux frais occasionnés par la maladie ou l'accident. Cette police peut être prise pour un ou plusieurs mois.

Pour plus amples renseignements s'adresser à "La Prévoyance", 198 rue St-Jacques, Montréal. Tél. Main 1626 et 1627. J. C. GAGNÉ, Directeur-Gérant.

**La Prévoyance**

**LES BENEFICES DE LA SAGUENAY-PULPE**

On sait que le bilan de la Saguenay-Pulpe pour 1919 s'est soldé par un excédent de \$1,415,176.80, dépassant de \$215,176.80 les prévisions du prospectus de mai 1919. A la séance du Conseil d'Administration du 15 juillet 1920, le Président de la Compagnie, l'honorable Sénateur Béique, vice-président de la Banque d'Hocheleza et membre du conseil d'administration du Canadien-Pacifique, a accompagné le bilan de la lettre suivante aux administrateurs:

"Nous sommes heureux d'annoncer que l'usine de Chandler, qui avait été dans le passé une source de pertes, a été grandement améliorée et donnera pour l'année courante des bénéfices substantiels. L'agrandissement d'une de nos usines de Chicoutimi a été complétée, ce qui accroît considérablement la production de la Compagnie.

"Nos pâtes, chimiques et mécaniques, se vendent maintenant beaucoup plus cher qu'en 1919, et les traités à prix ferme déjà faits pour 1920 et 1921 nous permettent de dire que les bénéfices nets de chacune de ces deux années excéderont (\$3,000,000,000) trois millions de dollars."

Signé: F. L. Béique, Président

L'intérêt de toutes les obligations en vigueur a pris \$890,134.99 en 1919 et sera inférieur à cette somme en 1920.

L'obligation de 6 1/2% de la Compagnie de Pulpe et de Pouvours d'Eau du Saguenay est à l'heure actuelle et plus que jamais une des meilleures valeurs de placement du marché. Votre notaire recevra votre souscription.

Sur demande, tous renseignements et la Rente rédigée par M. Olivar Asselin.

VERSAILLES-VIDRICAIRE-BOULAIS (Limitée)

**IL A GUERI SON RHUMATISME**

Je suis âgé de 83 ans et me suis fait traiter par les médecins pour le rhumatisme depuis que je suis revenu de l'armée, il y a plus de 50 ans. Comme beaucoup d'autres j'ai dépensé beaucoup d'argent pour des soins-dans "Guérisseurs" et j'ai eu assez au sujet de l'"Acide Urique" jusqu'à presque le goffier.

Je ne pouvais dormir des nuits et ne pouvais marcher sans souffrir; j'avais tant de mal aux mains et elles étaient si raides que je ne pouvais tenir une plume. Mais maintenant je suis de nouveau dans les affaires actives, je puis marcher avec aisance et écrire tout le jour avec facilité. Mes amis sont surpris du changement. Vous pouvez tout aussi bien essayer d'obtenir un feu avec de l'huile comme essayer d'obtenir un feu avec du rhumatisme ou autres maux semblables par des traitements supposés chasser l'Acide Urique de votre sang et de votre corps. Cela a pris 50 ans à M. Ashelman pour découvrir cette vérité.

Il a appris comment se débarrasser du rhumatisme et autres maux et à recouvrer ses forces par "The Inner Mysteries" qui est maintenant distribué gratuitement par une autorité qui a dévoué plus de 20 ans à des études scientifiques sur cette maladie. Si aucun lecteur du Courrier de St-Hyacinthe désire "The Inner Mysteries of Rheumatism" (Les Mystères intérieurs du Rhumatisme) négligés par les docteurs et médecins des siècles derniers, qu'il envoie à H. P. Clearwater, 1105-A Street, Hallowell, Maine. Envoyez de suite avant de l'oublier. Si vous ne souffrez pas vous-même, coupez cet avis et passez cette bonne nouvelle et cette chance à l'un de vos amis affligés. Tous ceux qui en feront la demande le recevront par le retour du courrier sans aucune charge.

**J. B. FONTAINE REBOUTEUR**

Ouvrage garanti dans toutes Fluxions, Cassures, Lumbago, Sciaticque, Paralysie infantile, Cancer et toutes Cassures ou Maladies des os supposés incurables.

118 St-Antoine, ST-HYACINTHE, Vendredi et Samedi, 922, Chemin Reine Marie, Côte des Neiges, MONTREAL, Tél. Up. 8815 - Prés de l'Oratoire MARDI, MERCREDI et JEUDI, ST-GUILAUME, Dimanche et Lundi,

**La Compagnie Manufacturière F. X. Bertrand ST-HYACINTHE.**

FONDERIE ET CONSTRUCTIONS MECANIQUES.

Engin. et chaudières à vapeur de deux à 150 forces, pour moulins à scie, Boutiques à bois, Fabriques à beurre et installations diverses.

Gréments de moulin à scie, Déligneuses, Monte-billots, Machines à bardeaux, Scies à découper et à refendre. — Planeurs, Embouveteurs, Corroyeurs, Moulureurs, Façonneurs, Scies à ruban, Tours à bois, etc.

Grues à vapeur de toutes dimensions. (Hoisting Engines). Bornes-fontaines, Valves et tuyaux d'aqueduc, Engrenage, Pompes, Ouvrages de fonderie et réparations de toutes sortes. Réparations d'automobiles et engins à gasoline.

**OBLIGATIONS MUNICIPALES .. 6 à 6 1/2% AUTRES VALEURS .. jusqu'à 9 1/2%**

EMPRUNT DE GUERRE, Dom. du Canada	Rendement
Obligations à 6%, échéant dans 5 ans.....	6.00%
PROVINCE DE QUEBEC	
Obligations à 6%, échéant 1925.....	6.00%
PROVINCE D'ONTARIO	
Obligations à 6%, échéant 1930.....	6.00%
PROVINCE D'ALBERTA,	
Obligations à 4%, échéant 1922.....	6.00%
payables à Montréal et Edmonton.	
CITE DE MONTREAL,	
Obligations à 4 1/2%, échéant 1925.....	6.00%
VILLE DE MONTREAL-EST,	
Obligations à 6%, échéant 1921.....	6.00%
VILLE DE DORVAL, P.Q.	
Obligations à 6%, échéant 1925.....	6.00%
VILLE DE POINTE-CLAIRE, P.Q.	
Obligations à 6%, échéant en 1946.....	6.00%
BELL TELEPHONE DU CANADA,	
Obligations à 6%, échéant 1925.....	7.00%
payables à Montréal et Londres.	
MONTREAL TRAMWAYS,	
Obligations à 6%, échéant 1941.....	6.40%
Payables à Montréal, New-York et Chicago.	
CANADIAN LIGHT & POWER,	
(Parente de la Montreal Tramways & Power)	
Obligations à 6%, échéant 1949.....	9 1/2%
DOMINION TEXTILE,	
Obligations à 6%, échéant 1925.....	6.70%
Payables à Montréal.	
CANADA CEMENT,	
Obligations à 6%, échéant en 1929.....	6.90%
VILLE DE ST-MICHEL DE LAVAL, adjoignant Montréal.	
Obligations à 6%, échéant dans 9 1/2 ans.....	
Payables à Montréal et à New-York.	
PRIX: Le Pair (100.) et intérêts courus.	
RENDEMENT: (avec change américain) environ.....	6.75%
Garantie: Valeur Immobilière de \$9,756,000. et la Garantie Morale de la Province de Québec.	

Aucune municipalité de la Province de Québec (la Cité de Montréal et la Cité de Québec exceptées) ne peut contracter d'emprunt sans avoir l'autorisation du gouvernement provincial. Les emprunts de plusieurs villes ont été refusés par le gouvernement durant les deux dernières années. L'emprunt de la ville de St-Michel a été dûment approuvé et sanctionné.

**CREDIT CANADA Limitée** Banquiers établis en 1910 145 rue St-Jacques MONTREAL

Hon. H. B. RAINVILLE, Prés. Prés. Assurance Mont-Royal. Dir. Montreal Light, Heat & Power. TEL. MAIN 4738 4736

# FEMINA

## L'ETOILE TOMBEE

En souvenir de vous, je regarde une étoile,—  
Autour d'elle, l'azur, en deuil du jour, se voile;—  
L'étoile est toute bleue et palpite au vent doux...  
Je regarde une étoile en souvenir de vous.

Le noir nocturne entasse autour un velours sombre...  
Avivée en l'espace infini par tant d'ombre,  
L'étoile, diamant dont la nuit est l'écrin,  
Brille d'un double éclat triomphant et serein.

Plus il s'est dans une âme amassé d'amertume,—  
Nuit funèbre, où souvent nul astre ne s'allume,—  
Plus d'amour, cette étoile ardente y respirent  
Comme un baiser que l'ombre, en croissant, agrandit!

En souvenir de vous, je regarde une étoile,—  
Autour d'elle, l'azur, en deuil du jour, se voile,—  
L'étoile est d'un éclat moins bleu que vos yeux doux...  
Une étoile est tombée en mon cœur, et c'est vous!

ALBERT LOZEAU

## Similitude

J'ai fait un rêve.  
Au temps où... a troublé ma raison  
J'avais rêvé d'une blanche maison  
Près de la gève.  
H. LAMONTAGNE.

Monsieur,

J'ai constaté avec plaisir votre attitude. Non je ne "m'emballe" plus où si si peu... Maintenant que ma tête est redevenue solide... d'ailleurs je mets toute ma volonté à ne pas vouloir! Savez-vous que ces mots tombés de votre plume me rappellent un procès verbal charmant. Que j'eus à plaider (à huis-clos) devant un bon ami, qui n'a jamais voulu consentir—à s'emballer! oh! la bonne farce. J'avais naïvement espéré qu'à discuter ce mal, il devint contagieux... mais, encore une fois, j'ai piteusement raté mon effet! triste expérience celle-là, elle m'a valu quelques regrets c'est vrai... mais je ne voudrais pas, ne pas l'avoir subie—savez-vous pourquoi?

La femme est indiscutablement plus sensible aux joies et aux chagrins; son âme vibrante est capable de beaucoup plus d'amour et de douleur que je ne crois le cœur de l'homme (sans malice) et je ne partage pas l'opinion que vous avez de sa prévoyance et de sa science de savoir s'arrêter à temps! du moins, c'est là mon opinion personnelle et je ne sais pas qu'une femme qui aime sincèrement puisse discontinuer de le faire aussitôt que sa raison d'aimer cesse d'exister. Vous savez bien que Pascal disait vrai quand il écrivait: "Le cœur a des raisons que la raison ne comprend pas"! et ce sont précisément ces raisons-là qui donnent aux petites filles comme moi des regrets éternels!

Oh! si le parfum de la petite fleur cueillie sur votre chemin embaume encore un peu votre vie, je vous conseille, et je désire même, que vous en respiriez longtemps l'arôme qui vous captivera peut-être... mais ne vous grisera pas! alors... il n'y a pas de danger que vous perdiez la raison—de vous intéresser à la petite marguerite au cœur d'or! seulement, ne l'effeuillez pas, j'aurais peur du mensonge de ces jolies pétales, gardez plutôt l'illusion, et soyez bien convaincu que je préfère les pétales aux grands mots... à celles qui demandent deux mots pour dire si si peu!

Non, franchement là, je n'imagine pas quels puissent être vos troubles à mon égard? et comme j'aurais le caprice de les connaître—j'insiste je suis follement anxieuse de savoir!

Et mes yeux n'ont jamais lu de compliment aussi flatteur que le votre et pour la première fois, je les ai trouvés un peu intéressants... et j'ai vivement cherché à approfondir leur mystère... mais ils sont tellement discrets—mes yeux!

Vous pensez à moi, c'est gentil cela, et combien je vous en remercie—vous feriez des folies pour me plaire? Oh! alors, ces adorables folies dont j'ai rêvé l'ivresse pourraient exister ailleurs, que dans mon imagination? Je ne veux pas le croire, d'ailleurs ma philosophie m'ordonne l'incrédulité en la matière!

"Mes vers fuiraient doux et frêles Vers votre jardin si beau, ect.— Je viens de chanter cela pour vous, avez-vous entendu?"

Je n'aime pas les poètes; mais leurs oeuvres. J'aime mieux causer que danser mais aussi, je fais les deux en même temps—sans perdre ma mesure et c'est tellement dommage que vous n'alliez pas à la mer! où je serai quand vous lirez le Courrier—et puis, la mer c'est quelque chose de tellement beau que pour la bien voir, il faut quatre yeux! il m'a semblé qu'ensemble—nous eussions si bien vu!!! Je me résignerai donc, à chercher d'autres yeux... car je tiens absolument à bien voir! curiosité féminine ça!

Merci du (P. S.) de votre dernière, il était charmant et je regrette un peu la publication qui m'empêche de vous dire des secrets!!! Je conserverai vos envois, car je suis une conservatrice bien convaincue... Et vous?

FRANCINE

## QUATRIEME CAUSERIE MEDICALE

Le premier précepte étant commenté, j'aborde sans plus de délai le second qui s'exprime ainsi:

"Aliments sains et rationnels prenez.  
"Pour préparer vos forces complètement.

Ici, nécessairement, nous ferons un peu de médecine élémentaire. J'éviterai, autant que possible, la terminologie gréco-latine qui terrifie l'étudiant en médecine, à ses débuts.

Une vérité s'impose qui s'applique à la zoologie comme à la botanique; Tous les êtres vivants, c'est-à-dire, tous ceux qui à l'inverse des corps brutes inanimés se développent après naissance, se reproduisent et meurent, sont dominés par une nécessité suprême d'ordre naturel: la nutrition ou l'acte de se nourrir. Et cette obligation primordiale exigeant le concours de substances qu'on appelle aliments, on explique l'importance qu'ont sur la matière organisée les principes réparateurs destinés à l'entretien de la vie. Les règles ou régimes alimentaires ont été particulièrement étudiés en ces derniers temps. Tous les esprits éclairés tendent à développer le retour à la médecine naturelle. Nous avons observé, avec précision, la valeur thérapeutique des agents physiques, l'eau, l'air pur, la lumière, l'électricité. Peu à peu, l'usage tend à les substituer à l'emploi plus ou moins désordonné d'une foule d'agents médicamenteux. Et avec raison; l'abus des remèdes provoqué par la publicité intense de fabricants ignorants, aidés par la complicité des journaux jaunes tourmentés par l'appât du gain, tout cela a contribué à ce revirement. Malades et médecins s'adonnent à une diététique mille fois plus logique et plus effective. Le choix et l'ordonnance des régimes alimentaires, les cures de fruits, d'air et de soleil sont de plus en plus appréciés pour leur effet heureux sur la santé. Mal conduite, l'alimentation est le facteur le plus puissant dans la genèse des maladies communément appelées le rhumatisme, la goutte, l'obésité. C'est l'aliment mal ingéré qui abrège la santé, engendre la vieillesse précoce, précipite la déchéance finale. Au contraire, bien instituée, aucun agent mieux quel'alimentation, possède une puissance modificatrice favorable à la santé.

Alors que le remède est souvent insuffisant, parfois dangereux, l'aliment rationnel jouit d'une action sûre et sans inconvénient. La domination de la diététique est telle sur la vie que l'alimentation constitue le pierre angulaire ou d'achoppement de la santé. Et si l'on tient compte de cette puissance considérable sur l'organisme, il n'est pas téméraire, l'état actuel de nos connaissances, de prédire le jour prochain où l'art des régimes et la diététique seront souvent substitués au médicament d'action douteuse ou incertaine.

DOCTEUR JEAN

## Attitude

Et je rêvais, perdu dans un rêve vague...  
Roger Raymond

Mademoiselle Francine  
Votre philosophie de petite femme vous permet, je le vois, de prendre les choses de la meilleure manière possible. Vous ne vous emballez pas.

La femme que l'on juge assez souvent plus sentimentale que l'homme n'a-t-elle pas sur celui-ci l'avantage d'être plus prévoyante de savoir mieux que lui s'arrêter à temps?

Vous aimez à essayer votre résistance mais vous savez rester dans les limites d'une belle prudence.

Lorsque le parfum d'une fleur nous trouble, ou a, me dites-vous le soin de passer à une autre...

A moins que ce soit un conseil que vous me donnez là?

Le parfum que j'ai respiré bien qu'il m'ait troublé est si captivant que je n'aimerais pas changer si tôt: peut-être ai-je tort!... Il est des fleurs dit-on dont le parfum enivre et l'ivresse rend fous ceux qui ne le sont déjà.

Vous eussiez été ravie de connaître mes troubles à votre sujet? Ne comprenez-vous pas qu'ils existent encore et ne vous imaginez-vous pas ce qu'ils peuvent être?

Je comprends que votre amour propre puisse être flatté de cet aveu mais je renonce à vous décrire tout

ce que je ressens. Ma plume est trop malhabile pour ce faire et malgré toute ma confiance en votre bonté je craindrais si fort que vos adorables yeux gris, en me lisant, me trouvent ridicule.

Jésus très satisfait que vous ayez éprouvé du plaisir en me lisant, ne fut-ce que celui d'un caprice féminin: savoir que l'on pense à vous et que l'on serait prêt à faire des folies pour vous plaire.

Si j'étais poète je vous dédicerais mes plus beaux vers uniquement pour vous faire plaisir.

Mais, hélas! trois fois hélas! je ne suis pas poète, je ne sais pas danser et je n'irai pas à la mer...

Non je n'irai pas à la mer d'abord parceque mes loisirs ne me le permettent pas et ensuite parceque si j'y allais j'emploierais mon temps à reluquer toutes les jeunes filles qui auraient les yeux gris à seule fin de vous reconnaître.

L'on dirait que je suis bien réellement un grand fou et comme vous ne voulez pas que je le sois, pour ménager votre amour-propre et le mien et suivre au moins l'un de vos conseils, je n'irai pas à la mer mais je signerai

GRAND FROU

Heureuse l'âme à qui Jésus est tout bien, toute joie, tout désir!  
Lettres, V. de.

## Innocente ou coupable

Charles Pouch Lafarge avait vingt huit ans. Maire de Beyssac, un infime bourgade de la Corrèze, il exploitait une forge dans ce pays perdu que des bois et des étangs enveloppaient de brume. Pour parer à de graves embarras d'argent, il vint à Paris, dans l'été de 1839, chercher une dot. Il vit le sieur Defoy qui proposa Marie Capelle. Une première entrevue eut lieu dans un concert public. Quatre jours après les bans étaient publiés et une semaine plus tard, le 10 août, le mariage civil était célébré. Le 12 août, la cérémonie religieuse avait lieu à Notre Dame des Victoires.

Dans une lettre, Marie appréciait ainsi son fiancé: "...il a une assez laide figure, une tournure et de manières très sauvages, mais de belles dents, un air de bonhomie, une réputation excellente...il a une belle fortune, une jolie château... "En effet, Lafarge plein d'assurance et de faconde, recommandé par son député et un général, avait fait valoir qu'il possédait un grand domaine foncier et des forges d'un revenu très important. Sa demeure était un château, le Glandier, bâti sur les ruines d'une abbaye de Chartreux que, selon la légende le seigneur Archambault avait édifié au 13ème siècle, sur le lieu où il fit assassiner sa femme.

Le lendemain de leur mariage, M. et Mme Lafarge partaient en chaise de poste pour la Corrèze. Mme Lafarge emmenait sa femme de chambre, Clémentine, qui lui resta attachée dans le malheur, ne voulut plus la quitter et même essaya de la faire évader. Mme Lafarge a laissé un portrait piquant de cette servante dévouée:

Elle sait de tout un peu, sans avoir rien appris. Elle s'éprend de tout, une heure, sans se passionner de rien. Elle est frivole par goût et sensée par instinct. Elle est forte contre la douleur, faible contre le plaisir. Chez elle, les devoirs de sentiments l'emportent sur les sentiments des devoirs. Pour pleurer il faut qu'elle voie pleurer. Pour s'ennuyer, il faut qu'elle s'ennuie à deux. Quand elle ne cause pas, elle fredonne; quand ses doigts s'appliquent, son pied danse. Ce que Clémentine adore par dessus tout chose, ce sont les dimanches couleur de soleil et les robes couleur de rose, les romances tristes et les romans gais. Son cœur est excellent sa tête est un peu folle..."

Les froissements commencent pendant le voyage. Lafarge se révéla de manière fort communes et glouton. A Orléans, où l'on s'arrêta, il se conduisit en vrai malotru: Clémentine ayant défendu sa maîtresse, il éclata contre elle en propos offensants.

A l'arrivée, ce fut une autre déssillusion. Les forges n'étaient qu'une médiocre usine délabrée, et le château du Glandier, une modeste habitation, isolée au fond d'un vallon encaissé, dans une campagne sauvage et triste. Quelques arceaux croulants, restes d'un monastère, s'élevaient derrière la maison. On arrivait au Glandier par un chemin boueux et troné, que bordaient des peupliers. Si l'extérieur de la demeure était d'une simplicité rurale, l'intérieur était lamentable: "C'est une maison sale, écrit la jeune mariée à sa tante, déserte, atrocement froide, sans meubles, ni portes ni fenêtres fermantes". Les pièces étaient carrelées et les toits percés.

On imagine facilement les rancœurs et l'effroi de la nouvelle arrivée. Celui dont elle porte le nom l'a indignement trompée, et elle songe tout de suite aux moyens de fuir. Habitée au luxe et aux élégances de la vie parisienne, elle ne peut supporter l'idée d'une réclusion perpétuelle dans un tel désert, aux côtés d'un mari qui lui déplaît et d'une belle-mère en bonnet de paysanne.

Trois jours après son arrivée au Glandier, elle s'enferme dans sa chambre et écrit à son mari une lettre haletante et pleine de folies qu'elle croyait propres à consommer une rupture immédiate:

"Charles, je viens vous demander pardon à genoux... je ne vous aime pas et j'en aime un autre... j'ai tant souffert! Laissez-moi mourir..."

Ce qui ne l'empêche pas de supplier qu'on la laisse partir: elle s'embarquera pour Smyrne; sa fortune elle l'abandonne... elle travaillera... qu'on lui permette seulement de fuir Elle menace:

"Si vous le voulez, je "prendrai de l'arsenic, j'en ai; tout sera dit... Je puis, en vous refusant mon affection, vous donner ma vie..." Et elle ajoute que, pendant le voyage, elle a déjà pris de ce poison, mais

suite en 6ème page

## NOTRE NOUVEAU DPART MNT

comprend 60 nouvelles machines pour lesquelles nous demandons 60 couturières pour chemises et pantalons

Notre Installation est Moderne et nos Salles bien éclairées.

S'adresser à M. LARUE,

### MAPLE LEAF

42<sup>1</sup>/<sub>2</sub> Rue Mondor

Nous montrons à celles qui n'ont pas d'expérience.

## Dr ROD. PHILIE

CHIRURGIEN - DENTISTE

BATISSE M. O. DAVID & CIE.

Bureaux ouverts de 7 à 9 hrs, le soir, les lundis, mercredis et vendredis.

TEL. 631

84 rue St-Simon

ST-HYACINTHE, P. Q.

## Pharmacie du Dr J. E. A. Collette

DROGUES, REMÈDES BREVETÉS, BANDAGES HERNIAIRES, ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMS, ÉPONGES, CHOCOLATS, ETC., ETC.

Attention spéciale aux membres du Clergé et aux Communautés religieuses

PRESCRIPTION DES MEDECINS REMPLIES AVEC LE PLUS GRAND SOIN.

Bureaux et Pharmacie

197, rue Cascades, Coin Ste-Anne

Téléphone, jour: 318, de nuit: 311.

ST-HYACINTHE

## DEPOTS A PRIMES

Intérêt de 6% par an payé 3% tous les 6 mois

Augmentation du Capital déposé, au moyen de primes annuelles de 4%

DEPOTS GARANTIS

Renseignements fournis à demande par le

Comptoir Mobilier F.-C.

B. de P. 549, Montréal

## 100 Filles Demandées

Pour la Fabrication des Corsets

BONS GAGES GARANTIS

FABRIQUE IDEALE AU POINT DE VUE HYGIENIQUE

S'ADRESSER A LA

### E. T. CORSET CO.

ST-HYACINTHE, P. Q.

## Ouvriers Demandés

BONS SALAIRES

S'adresser à la manufacture

### Raymond Manhassett

## IL FAIT LE DOUBLE DE SON OUVRAGE

Depuis qu'il prend du Tanlac, Massé est plus énergique, plus vigoureux.

Depuis qu'il prend du Tanlac, M. Massé est plus énergique, plus vigoureux.

M. Oswald Massé, charretier à l'emploi de la compagnie J. P. Baillargeon, et domicilié à Montréal, rue Sainte-Elizabeth, No 45, a fait récemment la déclaration suivante, dont on ne manquera pas de saisir tout l'intérêt.

"Le Tanlac m'a remis sur pied, il m'a redonné mon énergie et mon vigueur. C'est ainsi que je puis maintenant faire deux fois le travail que je faisais auparavant.

"Je souffrais tellement de l'estomac que je ne pouvais manger ni viande ni légumes sans être gonflé par la suite comme un tambour par les gaz qui se formaient dans mon estomac. Je devais m'alimenter exclusivement de céréales. Or, c'est là une alimentation insuffisante pour un homme qui comme moi est appelé à faire un dur travail au grand air. Je n'avais plus d'appétit et je mangeais un peu moins chaque jour, en sorte que je m'affaiblissais et que je maigrissais à vue d'œil. J'étais excessivement nerveux. Je dormais peu et mal. Parfois j'avais au cours de la nuit de telles transpirations que je devais me lever pour changer de linge. J'avais dans les reins des douleurs si vives que souvent je ne pouvais me retenir de crier, surtout lorsqu'il me fallait soulever quelque chose d'un peu lourd. A mesure que je m'affaiblissais il me fallait plus de courage, une dépense plus grande d'énergie pour faire ma journée, en sorte que je m'épuisais rapidement. J'avais pris tant de remèdes et de toute sorte sans le moindre résultat que je ne savais plus que faire ni prendre pour me guérir.

"Un jour en racontant mes malheurs à mon pharmacien, il me conseilla de prendre du Tanlac. Je suivis son conseil et j'en rends aujourd'hui grâce au ciel. Rapidement je constatai en effet que c'était le vrai remède qu'il me fallait. Je recommençai à manger de la viande, des légumes et de tout ce que je voulais sans en souffrir le moindre ennui. Je ne sais plus ce que c'est que les indigestions et les fermentations d'estomac. Mes nerfs sont aussi solides que s'ils étaient d'acier. Je passe d'excellentes nuits et je n'ai plus de ces horribles transpirations qui m'inquiétaient tant autrefois. La douleur que j'avais aux reins est disparue, mon état général est certainement meilleur qu'il n'a été depuis des années. Je constate que je peux faire les plus grosses journées de travail sans être épuisé le soir. Je suis heureux de dire que le Tanlac est le meilleur médicament que je connaisse et le seul qui m'a fait du bien."

Le Tanlac est en vente à St-Hyacinthe, chez J. H. E. Brodeur, et dans chaque ville, à la principale pharmacie.

## Concours de ponte 1920-1921

(Livre de Production AA)

Fermes Expérimentales du Dominion.

### REGLEMENTS

1.—**Nombre.**—Chaque parquet inscrit au concours se composera de dix poules d'une variété inscrite au Standard, et chaque poule doit être typique de la race et ne présentera aucun des défauts inscrits au Standard.

2.—**Remplacement.**—Chaque concurrent est autorisé à maintenir le nombre de poules dans son parquet au nombre complet de dix pendant toute la durée du concours. Dans le concours Canadien, le concurrent doit envoyer, avec les poules originales, deux poules de réserve, qui seront logées avec les autres, dans le même parquet, mais les dix poules du parquet original doivent être spécifiées avant que le concours commence. D'autres poules pourront être envoyées pour remplacer celles qui peuvent mourir. Il en est de même des concours provinciaux, où les poules qui meurent peuvent être remplacées par d'autres.

3.—**Acceptation des entrées.**—Comme le nombre des concurrents suivants en considération pour déci-

doit être limité à cause du manque de place, les juges prendront les faits et si les entrées peuvent être acceptées ou non:—

1. Le concurrent a-t-il élevé lui-même le parquet qu'il désire entrer au concours?

2. Nombre de volailles de la même lignée élevées par le propriétaire.

3. Le rapport de l'inspecteur sur la basse-cour.

4. L'époque où la demande d'entrée a été faite.

5.—**Inspection.**—Les parquets pour lesquels des demandes d'entrée ont été reçues seront inspectés entre le 15 août et le 30 septembre. Ceux qui se trouvent dans des basse-cours malades ou qui sont tenus dans des conditions insalubres seront rejetés; ceux qui ne s'annoncent pas comme devant être bien formés ou ceux qui se sont formés trop tôt peuvent être rejetés.

6.—**Déclaration sanitaire.**—Chaque parquet entré et chaque nouvel entré d'un coq ou d'une poule doivent être accompagnés d'une déclaration établissant que les oiseaux ou l'oiseau en question viennent d'une basse-cour qui n'a pas souffert de la picote ou de la tuberculose au moins pendant les trois mois précédents.

7.—**Annuaire.**—Les propriétaires peuvent, s'ils le désirent, poser des anneaux à leurs poules avant de les expédier, mais ces anneaux seront enlevés et remplacés par d'autres anneaux spéciaux de concours, cachetés, lorsque les poules arriveront à destination. Les numéros de concours correspondant aux numéros posés par les propriétaires, seront fournis à ces derniers.

8.—**Livraison.**—Les volatiles doivent être livrés au lieu du concours, frais d'express payés, dès qu'avis à cet effet aura été reçu de la direction c'est-à-dire entre le 15 octobre et le 1er novembre. L'expéditeur doit mettre en caractères lisibles sur chaque caisse d'expédition, l'adresse du concours où il envoie ses oiseaux et mettre également, sur chaque caisse, sa propre adresse, laquelle doit être la même que l'adresse sous laquelle la demande a été faite.

9.—**Refus.**—La direction se réserve le droit de refuser toute entrée de rejeter ou de renvoyer au propriétaire ou de tuer les volatiles souffrant de maladies contagieuses ou infectieuses, ou qui pour d'autres raisons, ne conviennent pas pour le concours, de rogner les ailes d'une poule qui peut causer des ennuis, de rejeter toutes les poules présentant des marques s'écartant du type de la race ou inscrits comme des défauts au Standard, et de renvoyer au propriétaire les parquets qui n'ont pas encore ponde avant le 15 décembre.

10.—**Accouplement.**—Le propriétaire est autorisé à envoyer après le 15 février un bon coq pour accoupler à ses poules, et tous les oeufs provenant d'un parquet accompli, du 1er mars au 1er mai, seront expédiés au propriétaire ou à toute adresse que le propriétaire peut désigner. Les oeufs seront expédiés une fois par semaine, ensemble, et seulement à la même adresse pendant les deux mois. Tous les oeufs recueillis qui ne sont pas fendus ou cassés seront mis dans ces expéditions. Comme les propriétaires ne

sont pas tenus d'envoyer de coqs, il est à noter que, en ce qui concerne le compte des frais de production, une réduction proportionnelle de nourriture sera faite pour les parquets ayant un coq.

11.—**Prix.**—Les oeufs ainsi expédiés seront comptés à raison de 10c l'oeuf; les frais d'express sont à la charge du destinataire; la boîte d'emballage doit être renvoyée. Chaque expédition sera accompagnée d'une facture. La prochaine expédition ne sera faite que si la facture a été payée et la boîte renvoyée.

12.—**Alimentation et logement.**—Les volatiles recevront, pendant toute la durée du concours, la meilleure nourriture et les meilleurs soins; le mode d'alimentation sera le suivant: grain mélangé dans la litière matin et soir; pâtée sèche dans une trémie en tout temps à leur portée; on leur fournira également de l'herbe, du gravier, des coquilles, de la farine de viande et des os verts. Ils seront tenus dans des poulaillers à façade de vitre et de coton.

13.—**Le comptage des oeufs.**—Le concours sera décidé par le nombre total d'oeufs marchands pondus par chaque parquet. Les oeufs très mal conformés, les oeufs à coque molle ou les oeufs pesant moins de 20 onces la douzaine ne seront pas inscrits officiellement.

14.—**Emploi des oeufs.**—Tous les oeufs pondus pendant le concours de viennent la propriété du ministère de l'Agriculture et ceux qui ne sont pas expédiés comme oeufs à couver sont vendus au prix du marché.

15.—**Rapports.**—Un rapport du contrôle au nid à trappe de chaque poule et de chaque parquet, sera publié à la fin de chaque semaine. Des copies de ce rapport ainsi que du rapport mensuel seront expédiées à tous les concurrents et à tous les journaux qui s'offriront à les publier.

16.—**Le renvoi des volatiles.**—A moins d'avis contraire, reçu avant le 1er octobre 1921, les volatiles, à la fin du concours, seront renvoyés par express, frais à percevoir, à l'adresse du propriétaire qui a fait l'expédition. Si l'un des parquets s'arrêta de pondre vers la fin du concours et qu'il ne paraît pas devoir se remettre à pondre avant la fin, il sera renvoyé plus tôt, afin de faire de la place pour les volatiles inscrits au prochain concours.

17.—**Vente ou transfert.**—Aucune vente ou aucun transfert de volatiles pendant le concours, ne sera reconnu, et aucune entrée ne sera retirée pendant le concours, sauf pour les raisons ci-haut spécifiées.

18.—**Livre de production.**—Tous les volatiles inscrits au concours qui ne seront pas déqualifiés pour d'autres causes, et dont les oeufs pèsent en moyenne 24 onces à la douzaine, et qui pondent 150 oeufs en 52 semaines consécutives, recevront des certificats du Livre de Production AA et ceux qui pondent 225 oeufs recevront un certificat du Livre d'Or de la Production AA.

19.—**Responsabilité.**—La direction prendra toutes les précautions nécessaires, mais elle ne peut être tenue responsable d'aucune perte, pas plus qu'aucun fonctionnaire préposé au concours.

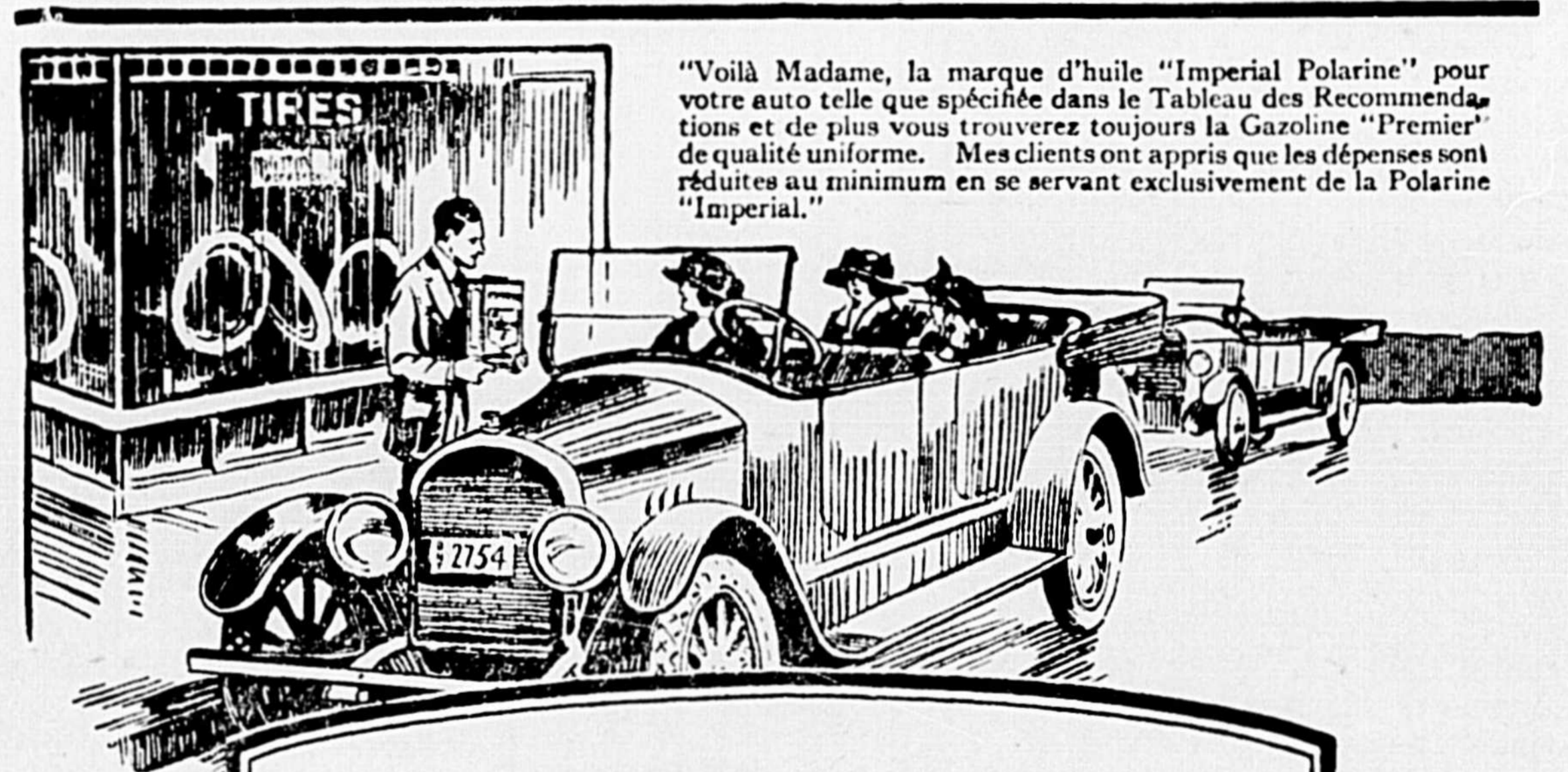
20.—**Décision finale.**—La décision de la direction sera finale dans tous les cas.

Ne dites pas "Tabac", dites  
**CROWN  
MACDONALD**

UNE GRANDEUR 154

Le Tabac qui a un coeur

H. C. Fortier, - Agent-Vendeur, - Montréal



"Voilà Madame, la marque d'huile "Imperial Polarine" pour votre auto telle que spécifiée dans le Tableau des Recommandations et de plus vous trouverez toujours la Gazoline "Premier" de qualité uniforme. Mes clients ont appris que les dépenses sont réduites au minimum en se servant exclusivement de la Polarine "Imperial."

## La Réduction du Coût D'Operation

L'HUILE "Imperial Polarine" réduit la dépense de plusieurs manières. En donnant une couche du piston au cylindre qui assure une force motrice maximum. Elle empêche la friction de chaque partie mécanique mobile en permettant à l'engin de fonctionner librement de ce fait évitant les réparations et réduisant la dépréciation de la machine.

La Polarine "Imperial" par la couche qu'elle forme sur toute la surface d'usure résiste à la friction et à la chaleur intense. Elle augmente la force motrice dans la boîte à piston. La Polarine "Imperial" donne la vraie lubrification à chaque pièce mécanique de votre char.

L'une des trois marques décrites ci-dessous s'adapte spécialement à votre auto. Consultez le Tableau des Recommandations des marques "Imperial Polarine" quand vous achetez de l'huile et demandez la marque qui convient à votre moteur.

Vendues en bidons plombés de un et quatre gallons, barillets d'acier de 12 1/2 gallons, barils et demi-barils d'acier chez tous les marchands. Il y a économie en achetant en barils ou demi-barils.

IMPERIAL

Polarine  
MAKES YOUR CAR BETTER

IMPERIAL POLARINE IMPERIAL POLARINE HEAVY IMPERIAL POLARINE "A"  
(Consistance claire moyenne) (Epaisse Intermédiaire) (Très épaisse)

UNE MARQUE SPECIALE PROPRE A VOTRE MOTEUR

IMPERIAL OIL LIMITED

Energie Chaleur Lumière Lubrification  
Succursales dans toutes les villes

## Placement Garanti

6 1/2%

ECHEANCE : JUILLET 1924

MONTREAL  
PUBLIC SERVICE  
CORPORATION

CREDIT CANADIEN

(INCORPORE)

99, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Tél. : Main 2926 et 2927

Boîte Postale 1180.

CHS-ED ARPIN

DIRECTEUR-GERANT

## PACIFIQUE CANADIEN

Bureau à St-Hyacinthe Bureau à Montréal  
9 RUE ST-DENIS ch. 55, 97 ST-JACQUES  
Tél. Bell 141 Tél. Main 536

Phaneuf & Poirier

AVOCATS

MM. Phaneuf et Poirier sont à leur bureau de St-Hyacinthe les mercredis et samedis.

Pour faire un voyage agréable sous tous rapport il est reconnu qu'il faut voyager par le Pacifique Canadien. Que vous preniez nos trains à St-Hyacinthe ou à Montréal, veuillez communiquer avec notre agent local M. J. E. Morin pour informations ainsi que vos billets.

Bureau de Billets.

Téléphone 70

92 Rue Mondor.

## Quebec Montreal & Southern

### CHANGEMENT D'HORAIRE

A partir de lundi, le 27 octobre 1919 le train No 60 arrivera de Sorel à St-Hyacinthe à 12.15 h. p. m., et partira à 2.30 h. p. m., pour Iperville et Noyan.

Le train No 61 quittera St-Hyacinthe, pour Sorel, à 2.00 h. p. m.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à

L. J. Bourbeau, Agent S. Hyacinthe

# NOTES LOCALES

## Personnel

Mme Vve Joseph Garneau, de Victoriaville, est actuellement en visite à St-Hyacinthe, chez M. Louis Isabelle.

M. Henri Isabelle, opérateur à notre atelier, a passé la semaine dernière à Victoriaville, en visite chez des parents.

M. Théobald Lamoureux, accompagné de son gendre, de l'un de ses fils et deux amis de Attleboro, Mass., a passé la journée de dimanche en ville, chez son beaufrère, M. A. Lacroix et chez son gendre, M. Raoul Ducharme.

Ils sont allés à Ste-Anne de Beauré au commencement de la semaine puis à St-Jude, St-Aimé, etc.

M. F. X. Lapointe et sa fille, Mlle Géraldine, de Montréal, étaient en visite ces jours derniers, chez M. J. A. Oliver, de la rue Laframboise.

M. Louis Lussier, avocat, C. R., passe quelques jours de vacances à Highgate Springs, Vt.

M. L. E. Guillet, Mme Guillet, M. Jean Guillet, de Marieville, Mlle Mary Cicéri, de Montréal, M. T. T. Brown, également de Montréal étaient en ville ces jours derniers.

Mme Ths J. Orsali, de cette ville, est actuellement à Malone, N. Y. Elle sera de retour ces jours-ci.

M. Philippe T. Pion, de Waterbury, Conn., est en visite chez M. A. Lagassé de cette ville.

M. Guillaume Adam, père, notre estimé vieux concitoyen qui a demeuré quelques années avec son fils, riche marchand de Windsor, Ont., a eu le plaisir d'avoir ces jours derniers la visite de l'épouse de celui-ci, Mme Guillaume Adam, fille, accompagnée de ses deux filles, Mme Rose Gagné et Mlle Blanche Adam.

M. Léon Jetté, accompagné de sa sœur, Mlle Lauretta Jetté, de Central-Falls, R. I., est de passage en notre ville, en visite chez son oncle, M. J. B. Béglise, professeur de la rue St-Antoine.

M. Camille Guilbault, accompagné de sa sœur, Mlle Germaine Guilbault, de River Point, R. I., est en visite chez ses oncles, MM. les abbés J. B. Nadeau, chapelain du couvent de la Maison-Mère, et Arsène Nadeau, vicaire à la Cathédrale.

Le R. P. Marie-Emile, o. f. m., du couvent des franciscains du couvent de Rosemont de Montréal, était de passage en notre ville lundi dernier. Il a visité ses trois sœurs du couvent des RR. SS. de la Présentation de Marie. Il est reparti pour sa paroisse natale, St-Aimé, où il préche le Triduum en préparation à la fête de Ste-Anne.

## Ordination

M. Bernard, accompagné du chanoine Pratte, supérieur et de l'abbé Olivier Archambault, directeur des ecclésiastiques au Séminaire, conféraient lundi matin, en la cathédrale, le sacrement de l'Ordre aux abbés Etienne Cordeau, Antonio Richard, Aimé Roy, Philippe Phaneuf, Hervé Lavallée, Léon Lanoue, Louis Caron, Chs Emile Senay.

Monsieur donna le diaconat à M. l'abbé Anthime Meunier.

Le chœur était rempli d'un nombreux clergé. La nef comprenait les parents et amis des nouveaux lévites qui assistaient en grand nombre.

## On se conteste

Samedi, le 24 juillet courant, M. Léopold Reeves, bourgeois, de cette ville, a présenté à l'Hon. juge Martineau, une requête à l'effet d'être autorisé à poursuivre M. Victor Sylvestre pour faire annuler son élection comme échevin du Quartier No 4, alléguant qu'il n'a pas la qualification requise, et alléguant en même temps manoeuvres frauduleuses. La requête a été accordée, le bref émis et l'action signifiée.

La même chose s'est produite, dans le cas de M. Louis Augustin, élu comme échevin du Quartier No 5; la requête de M. Moïse Petit, bourgeois, a été accordée et un bref émis et signifié.

L'Hon. juge a fixé les deux affaires au 2 août prochain pour l'entrée en Cour.

M. V. E. Fontaine est l'avocat de chacun des demandeurs.

Les citoyens de cette ville ont hâte de savoir si les deux actions vont être contestées.

## Mal au cheveu

On nous apprend que deux personnages distingués, ont pris le "mal de cheveu" samedi dernier, pour avoir trop humecté les quelques parties de "Romé" qu'ils ont joués.

Aux dernières informations, on nous dit qu'ils sont maintenant hors de danger!!!

Nos sympathies leur sont acquies...

## Pour la France

Huit religieuses du couvent de la Présentation de Marie de St-Hyacinthe sont parties le 26 pour la France. Ce sont les Rvdes Soeurs Rose de Marie, St-Cyrille, Marie Victoria, Ste-Philomène, Marie Noémie; Célestine, Marie Léona, et Marie Noëlie. Les sept premières sont françaises et s'en retournent dans leur patrie. La dernière est une canadienne, née Cora Croisette, de New Bedford et Fall River. Elle s'en va au Bourg St-André, comme ses compagnes du reste. Celles-ci pour y enseigner la musique.

## La Perception des Taxes

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que nous publions ailleurs au sujet de la perception des taxes dites Taxes sur les Ventes, Taxes de Luxe et d'accise, taxes sur les bijoutiers et les manufacturiers.

Cette annonce indique à quelles dates doivent être fait les rapports et les remises d'argent couvrant ces rapports.

Le gouvernement s'informe actuellement de source autorisée quant aux récalcitrants et on dit que les mesures les plus sévères seront prises contre ceux qui violent la loi.

Nous croyons qu'il vaut mieux se soumettre à la loi immédiatement que d'encourir le risque de payer de fortes amendes et d'être obligés de s'y soumettre quand même.

"Lorsque le vin est tiré il faut le boire."

## En visite

Mme Arthur Malo, de la chute Montmorency, accompagnée de sa jeune fille Irène, sont de passage à St-Hyacinthe pour une dizaine de jours, chez M. Michel Benoit, père de Mme Malo; elles visiteront tous leurs parents qu'elles n'ont vus depuis huit ans. Elles sont parties mercredi pour visiter des parents à Farnham et reviendront à St-Hyacinthe dans quelques jours.

## Mlle Léonide LeTourneur

Ceux de nos concitoyens qui prétendent encourager nos artistes autrement qu'avec un petit air entendu ou de platitiques exclamations, se feront une joie de se dérouter mardi soir à 7h. 30, pour se rendre à l'église de N-D. du Rosaire et d'apprécier l'immense talent de Mlle Léonide LeTourneur, soprano de Westmount. Simple déplacement physique et rien d'autre, hâtons-nous de le dire; car cette distinguée artiste, dont les aptitudes vocales et scéniques tiennent vraiment de l'extraordinaire, s'est maintes fois dévouée aux oeuvres paroissiales de N-D. de Grâce et sa première visite à St-Hyacinthe n'est encore qu'une contribution gracieuse à la Fête traditionnelle des Pères Dominicains.

Mlle LeTourneur se fera entendre dans le Souvenez-vous de Missa et l'Ave Maria de Léonevallo.

## Condamné

M. Hervé Brault, restaurateur, et beau-frère de M. T. D. Bouchard, notre maire, vient d'être condamné à \$5.00 d'amende et aux frais, pour avoir brutalement assailli M. J. H. Lafrenaye, la veille de la votation. On dit que c'est un excès de rage, provoqué par l'assemblée de dimanche après-midi, qui a fait perdre la tête au beau-frère de Damien. Espérons que sa condamnation servira de leçon à tous ceux qui comme lui, se permettent de se conduire comme des polissons.

## Décès

Nous avons appris avec regret la mort de Mlle Eugénie Beaugregard sœur de nos concitoyens, M. J. O. Beaugregard, avocat, C. R., et Herménégilde Beaugregard, à qui nous offrons nos condoléances.

Les funérailles de la défunte, qui ont eu lieu à la cathédrale, jeudi matin, ont été très solennelles.

## Encore un procès

Les citoyens de nos environs, et plus spécialement ceux du village de Saint-Pie, sont vivement intéressés dans un procès qui s'est terminé le 25 juin dernier devant l'Hon. juge Martineau et qui vient justement d'être porté devant la Cour d'Appel, à Montréal.

Les demandeurs, MM. F. Carpentier et autres disent que le 15 avril 1918, le conseil de la défenderesse a adopté un règlement portant le No 71, autorisant le prélèvement d'une somme de \$12,800.00 sur tous les biens fonds imposables de la municipalité pour payer la balance de la dette flottante, déduction faite d'une somme de \$15,000.00 à être payée par une émission de débetures et d'une autre somme de \$12,000.00 due sur le prix d'achat de l'acqueduc, ainsi que pour payer les contributions pour fonds de bâtisses et de jury, la pension des aliénés, la lumière électrique, le salaire du secrétaire trésorier, le loyer de la salle publique, le versement à échoir sur l'achat d'un terrain faisant partie du No 167, les intérêts sur la balance de la dette flottante, toutes dépenses générales d'administration, prévues et imprévues.

Comme propriétaires et contribuables, ils demandent l'annulation de ce règlement, qui a été suivi d'un rôle de perception parcequ'il aurait dû être accompagné d'un budget approuvé; 2. parceque les montants à payer devraient être mentionnés d'une manière précise et déterminée; 3. parcequ'il pourvoit au paiement de sommes qui ne sont pas dues;

De son côté, la défenderesse dit que le règlement est valide et que le recours des demandeurs était prescrit lors de l'institution de l'action.

La Cour a trouvé que l'action a été instituée en dehors des délais de l'art. 433 du Code Municipal; que les demandeurs ne pouvaient demander la nullité du règlement que s'il était d'une nullité absolue ou s'il leur causait une injustice grave et personnelle; qu'il n'y a pas de texte prescrivant de faire un budget avant d'avoir imposé une taxe. Les seuls items mentionnés au règlement dont le conseil devait fixer le chiffre étaient ceux de la dette flottante et des dépenses d'administration. Cette informalité ne constitue point une nullité absolue. Si le conseil ne pouvait emprunter temporairement pour l'exécution des travaux permanents avant d'avoir préalablement adopté un règlement d'emprunt permanent d'autre part, ces travaux ayant été exécutés sans protestation de la part des demandeurs, ils sont maintenant trop tard pour s'en plaindre, comme la municipalité ayant profité de ces emprunts temporaires est tenue de les rembourser. Il ne résulte du règlement aucune injustice grave et personnelle pour les demandeurs. C'est pourquoi la Cour a maintenant le plaider.

M. Adolphe Allard, de St-François du Lac, occupe pour les appelants, et M. Lussier à Fontaine pour l'intimé.

## Condoléances

A une assemblée du Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce de St-Hyacinthe, il a été résolu à l'unanimité: que les membres du Cercle ont appris avec peine la mort de Rinaldo, enfant bien-aimé de Joseph Vermette, et qu'ils prient leur confrère de bien vouloir accepter le témoignage de leur sympathie la profonde.

## Très Bien

Il y aura, le 1er août prochain, au Rond Laframboise, une grande partie de Base-Ball au bénéfice de notre police.

Avec la recette, on achètera tout ce qui faut pour faire un gymnase dans la station de police.

Nous ne pouvons nous empêcher d'approuver le mouvement, et nous engageons le public à y contribuer libéralement.

Les clubs en présence seront "Police vs Ames & Holden."

Ce sont souvent ces parties entre amateurs qui sont les plus intéressantes.

## Musique pour les vacances

104 compositions musicales, 7 monologues et 13 narrations de vus animées pour 50c.

Envoyez 50c au *Passé-Temps*, 16-20 rue Craig-Est, Montréal, pour les recevoir.

## Fête de Saint Dominique

Le mardi soir, 3 août, à 7 h. 30, il y aura dans l'église Notre-Dame du Rosaire, à l'occasion de la Fête de St-Dominique, que l'Eglise célèbre le lendemain, une démonstration de piété, destinée à rappeler, avec moins de solennité peut-être, les touchantes réunions du 16 mai en l'honneur de Jeanne d'Arc.

M. le chanoine Papineau, supérieur du collège de St-Jean, a bien voulu se charger de la partie oratoire, et c'est dire que l'on peut compter sur une pièce de haute inspiration religieuse.

Quant à la partie musicale, elle a été confiée à la chorale Ste-Cécile, qui se propose d'interrompre avec éclat le chômage habituel de vacances. Elle s'est assurée à cette fin le charitable concours de Mlle Léonide LeTourneur, soprano montréalaise, dont personne au courant des choses artistiques n'ignore les précieuses ressources de voix, de culture et de tempérament.

Le programme suivant sera exécuté:

1. Récitation du Rosaire
2. Souvenez-vous... Missa Mlle Léonide LeTourneur
3. Panegyrique

4. M. le chanoine Papineau
5. Patriarche immortel... Gounod
6. O Cor amaris... Rigo
7. Ave Maria... Léonevallo Mlle Léonide LeTourneur
8. Tantum ergo... De Doss
9. Vénération de la Relique
10. Monstra Te... Boellman

Direction: Mlle Madeleine Charland. Accompagnement: M. T. Urbain.

Le lendemain à 9 h. 30 sera chantée la messe solennelle de la Fête par les RR. PP. Franciscains de Montréal.

On compte sur la distinguée présence de NN. SS. Bernard, évêque de St-Hyacinthe, et Brunault, évêque de Nicolet.

## Amnistie

Nous avions un procès sensationnel, qui durait depuis très longtemps et qui menaçait de ne jamais finir.

Ce procès était dirigé contre un avocat de Montréal et un autre homme de profession de cette ville, les accusant de conspiration pour frauder. Ils auraient, d'après les plaignants, fait payer certains montants à nombre de cultivateurs, leur disant qu'ils pouvaient exempter leurs fils du service militaire. L'argent une fois payé, les accusés auraient fait parvenir aux intéressés certaines prétendues passes qui ne valaient rien du tout.

Il y a quelques semaines, la cause devait venir, devant M. le juge Marchildon, Magistrat de district à Trois Rivières, M. le juge Marin s'étant récusé, mais, au lieu de procéder au mérite, les avocats des accusés, MM. V. E. Fontaine, N. K. Layamne et Rodolphe Monty, ont fait une motion prétendant que l'acte d'accusation devait être renvoyé, parceque l'offense qui y est contenue tombe sous le coup de la loi d'amnistie passée en décembre dernier.

Le 27, M. le juge Marchildon a rendu son jugement, acceptant les vues de la défense. Pour lui, l'offense reprochée est intimement apparentée avec la loi militaire et le fait est qu'elle n'est jamais été commise, sans l'existence de cette dernière loi. L'amnistie a tout pardonné. En conséquence, les deux accusés ont été lavés de l'offense.

## De retour des Milles-Illes

MM. et Mme T. A. St-Germain et leur fillette Gilberte, M. et Mme L. P. Morin, Mlles Estelle Morin, Berthe Boivin et Héloïse Turcot, de notre ville, nous sont revenus enchantés, presque enivrés, d'un voyage aux Milles-Illes.

Le récit des belles et bonnes choses qu'ils ont vues et goûtées au cours de leur délicieuse promenade a fait venir l'eau, (non pas aux yeux), mais à la bouche de ceux qui l'ont entendu. Aussi bon nombre de nos amateurs de voyages se sont promis d'aller, à leur tour, goûter à ce régal tout plein d'une poésie charmante qui se berce mollement au rythme réveur d'une nature aux décors aussi variés qu'enchantés, et qui berce les coeurs sous les flots d'harmonie qu'elle mêle au doux murmure des eaux bleues à travers lesquelles le steamer glisse lentement...

Oh! les heureux! Amenez-nous don!...

## La longueur du comptoir

Dans une buvette un ivrogne aurait bien voulu boire, mais il n'avait pas le sou. Appuyé sur la table languissamment, il paraissait jongler. Il allongeait des regards d'un bout à l'autre du comptoir, comme s'il eût voulu estimer la longueur à l'oeil. L'hôtelier le regardait faire, curieux de voir ce qui allait arriver. Enfin le pochard sortit son idée. Me payez-vous la traite, si je vous dis juste la longueur de ce comptoir sans me tromper de trois pence? — L'hôtelier, ne croyant pas se compromettre, lui dit: Oui! — Alors il vit l'homme sortir un pieu de roi de sa poche de derrière et se mettre à mesurer le comptoir. Stupéfait mais triant ten de même, il s'écria: Pas besoin d'aller plus loin, vous avez gagné: que voulez-vous prendre?

## Un métier pour chacun

Une dame millionnaire, possédant plus d'argent et de caprices que d'esprit, ne voulait pas s'humilier à des personnes pauvres qui ne pratiquaient aucune profession. Elle avait rêvé qu'elle aurait trois fils. Voyant que son rêve ne se réalisait pas et désespérée, elle alla voir un tireuse de cartes.

En la regardant la tireuse de cartes lui dit:

—Ma bien chère dame, votre rêve sera certainement réalisé, mais... pas la manière dont vos fils seront élevés. Je veux pas vous décourager mais ici, dans mes cartes, je vois que vous aurez un "voleur" un "meurtrier" et un "quêteux".

La dame millionnaire s'en retourna chez elle et se mit à pleurer.

La voyant dans cet état lamentable son mari lui demanda:

—Qu'as-tu donc, ma chère? Elle ne répondit point. Il lui posa la question une seconde fois:

—Qu'as-tu donc, ma chère? Alors, la dame raconta à son mari ce que la tireuse de cartes lui avait dit.

—Bien, ne te décourage pas, ma chère, nous avons beaucoup d'argent et nos fils ne nous embêteront pas. Avec le "voleur" nous ferons un "avocat", avec le "meurtrier" nous ferons un "médecin", et avec le "quêteux" nous ferons un "bedeau".

## Le court et le long

Un garçon allant voir une fille pour la marier importunait celle-ci depuis longtemps. Il voulut un jour forcer sa décision: savoir, comme il disait, le court et le long. La fille, impatientée, lui dit: Vous allez le savoir: le court, c'est de passer la porte au plus vite; et le long, c'est de ne plus jamais revenir.

## Charmée de la rencontre

Dans un hôpital de la côte normande, une vieille infirmière-major est assise au bureau. Une jeune femme se présente, l'air très ému:

—J'apprends que le lieutenant X... est blessé. Je voudrais tant le voir! Est-ce possible?

L'infirmière fronça les sourcils. —Mon Dieu, Madame... Cela dépend! Nous n'admettons ici que les proches parents. Existes-vous directement de sa famille?

La jeune femme rougit jusqu'aux oreilles.

—Oh! oui, dit-elle avec élan... Je suis... sa sœur!

Alors, la vieille dame se levant, féroce, et saluant avec une amabilité impressionnante:

—Charmée de faire connaissance! Je suis sa mère!

Rien n'est plus opposé à la vocation naturelle des femmes que ce qui leur donnerait des rapports de rivalité avec les hommes, et la gloire elle-même ne saurait être pour elles qu'un deuil éclatant du bonheur.

Saint-Joseph a droit sur tous les biens de son Fils; et ce sont les trésors de la Divinité; droit sur tous les biens de son Epouse, plus riche que tous les saints ensemble.

Mois de St-Joseph, 2e jr.

On dort tranquille quand on dort sur le sein de Dieu; on voyage heureusement quand c'est Dieu qui vous porte.

## ETAT CIVIL

### CATHEDRALE

#### Baptêmes

22 juillet, Joseph Rolland Marcel, fils de Alfred Gervais et de Anna St-Germain; par. et mar. Euclide St-Germain et Yvonne Leclerc.

24 juil. Marie Eléona Eustelle, fille de Louis Labrosse et Donald Plouth; par. et mar. Ernest St-Germain et Joséphine Bonneau.

25 juil. Marie Thérèse Francoise fille de C. A. Fortin et de Oliva Brodeur; par. et mar. J. A. Brodeur et Mélida Lapointe.

25 juil. Marie Jeanne Eveline, fille de Hector Casavant et de Exilda Petit; par. et mar. Maurice Delisle et Eveline Petit.

25 juil. Marie Antoinette Alice fille de J. A. Tremblay et de Antoinette Tétrault; par. et mar. Isidore Dutilly et Antoinette Brodeur.

27 juil. Joseph Conrad Hervé, fils de Eddy St-Onge et de Odiana Bernard; par. et mar. Joseph Brassard et Justine St-Onge.

27 juil. Marie Pauline Simone, fille de Louis Barceoux et de Régina Guertin; par. et mar. Roméo Barceoux et Antonia Barceoux.

26 juillet: entre François Cadorette et Angelina Laprade.

22 juillet, Colombe, 8 mois, fille de Rodolphe Grisé et de Emélie Fournier.

23 juil. Pierre Robert, 83 ans, veuf de Délla Benoit.

29 juil. Aline Monette, 41 ans, épouse de Joseph Guertin.

29 juil. Eugénie Beaugregard, 47 ans, fille de feu Azarie Beaugregard.

### EGLISE NOTRE-DAME

#### Baptêmes

23 juillet, Joseph Antoine Armand, fils de Hector Girouard et de Ernestine Messier; par. et mar. Armand Girouard et Antoinette Blanchard.

24 juil. Joseph Jean Paul, fils de Arm. Brousseau et Emma Beaudry; par. et mar. Philippe Brousseau et Hélène Brousseau.

26 juil. Joseph Armand René, fils de Donat St-Jean et de Marie Anna Racette; par. et mar. Joseph St-Jean et Hermine Parent.

27 juillet. Entre Wilfrid Choquette et Mathilda Déragon.

### GRANBY

Se sont enregistrés à l'Hôtel Windsor, les abbés Romuald Lecours, vicaire à St-Ours, Conrad Maurice, vicaire à Notre-Dame de Sorel, Docteur Aimé Chartier, de Sorel.

M. Patrick, Blanche et Alice Delaney, d'Adamsville, et M. J. Tétrault de Dunham et George Dureau de Granby.

Mlle Gabrielle Benoit est allée passer quelque temps au couvent de St-Césaire pour y visiter ses Supérieures.

### COWANSVILLE

Étaient de passage à Cowansville la semaine dernière, Mme Vve Martin Delaney, chez son fils, Martin, et sa fille Gertrude.

M. et Mme Albert Blain, chez Eugène Bonnette, leur oncle.

M. Ernest Ostiguy, en affaire personnelle.

M. le Supérieur Léon Pratte, de St-Hyacinthe, et Arthur Vézina, directeur du Séminaire de St-Hyacinthe.

### ADAMSVILLE, Brome

En villégiature.

Dimanche dernier chez Madame Ve Martin Delaney, Mlle Maria Goyette, Irène Goyette, Gabrielle Benoit, Madeleine Dureau, Rachel Dureau et MM. Patrick Delaney et George Dureau, Mlle Philomène Pélouquin et Marie Anne Pélouquin.

Étaient de passage la semaine dernière, les abbés Esdras Rivard, curé de St-Robert, Vincent Lineourt, curé de Roxton-Pond, George Goyette curé de St-Joachim et Robert Giguère de Waterloo.

Dimanche bénédiction solennelle d'une magnifique Bannière de Ste Anne, donnée par la Congrégation des Dames de Ste Anne d'Adamsville. Sermon de circonstance et procession.

suite de la 3e page

à trop faible dose et qu'elle a tenu un pistolet armé sur sa tempe.

A dix heures du soir, Lafarge lit cette lettre. Il est abasourdi, furieux, mais il veut garder sa femme. Tour à tour il parle, supplie et puis menace. Marie est inébranlable: elle veut s'en aller. Pour l'attendrir, il appelle sa mère et sa sœur. Suffoquée, et les yeux rouges, Marie s'obstine. Quel scandale, lui dit-on, et quelle honte que cette fuite! C'est une scène douloureuse, pleine de cris, de larmes, d'implorations et de mains jointes.

On se traîne aux pieds de la jeune femme et, enfin harassée, elle cède, elle consent à différer son départ.

Les jours et les semaines passent: Mme Lafarge ne manifeste plus l'intention de quitter le Glandier. Bientôt même elle parut accepter de bonne grâce sa nouvelle existence et s'attachait à son mari. Ceux qui la croient innocente voient dans cette conduite un mouvement sincère, et ceux qui la croient coupable ne voient là que calcul et dissimulation.

Elle domina rapidement Lafarge qui, pour lui plaire, faisait des frais de toutes sortes. Elle régentait la maison, ordonnait des réparations et des embellissements, montait à cheval, allait en visite chez la préfète et scandalisait un peu les bourgeois du lieu, dont elle raillait les ridicules et les prétentions. Mme Lafarge mère qui gémissait de voir l'autorité lui échapper, n'approuvait guère toutes ces nouveautés et surtout les dépenses; elle se vengeait en colportant d'amères critiques contre sa "bru".

Cependant Marie paraissait satisfaite de son sort. Au bout de deux mois, en octobre, elle écrivait à Mme Garat: "Je suis une heureuse et gâtée personne... Je suis allée au bal... Charles m'a fait la surprise d'une jument pommelée, mon rêve de dix ans. Vraiment je remercie Dieu, du fond de mon âme, et de Charles qu'il m'a donné et de la vie qu'il a ouverte devant moi..."

En novembre, les deux époux — on ne sait pas qui des deux eut cette idée — se firent par testament, donation réciproque de leurs biens. Peu après, Mme Lafarge mère découvrait ce acte et, sans scrupules, le falsifiait au profit de ses neveux.

Le maître de forges assurait avoir découvert un procédé permettant une économie pour la fonte du fer. Encouragé par sa femme, il partit vers la mi-novembre pour Paris, en vue de prendre un brevet d'invention et de réaliser un emprunt. On sut plus tard qu'il était ruiné et près de faire faillite.

Il resta tout le mois de décembre à Paris. Il eut bientôt son brevet, mais il ne trouvait pas de prêteurs. Alors il eut recours à un expédient qui montre à la fois combien sa situation financière était embarrassée, et combien il avait peu de scrupules. Avec la complicité d'un certain Denis Barbier qui vint le rejoindre à Paris, après avoir quitté en grand secret le Glandier où il servait de factotum, il fabriqua, en imitant la signature d'un parent 28,000 francs de faux billets qu'il négocia.

Pendant toute son absence, sa femme lui adressa les lettres les plus tendres: elle lui prodiguait les mots d'affection et soupirait après le retour de l'absent; en même temps, elle le conseillait, le soutenait dans ses démarches auprès de personnages influents. Si ce fut là une comédie, elle fut bien jouée.

Le 18 décembre, le maître de forges reçut un colis où Mme Lafarge dit avoir placé plusieurs petits gâteaux faits par sa belle-mère. La caisse a été fermée avec des crochets mais lorsqu'elle arrive à destination elle est ébréché et ne contient qu'un seul gâteau, assez gros il est vrai. Qui a ouvert le colis et opéré cette substitution?

Marie a annoncé cet envoi à Lafarge et lui recommande de manger cette pâtisserie à Minuit. A la même heure, elle accomplira la même action et ainsi, à travers l'espace leurs pensées se rejoindront. Elle termine sa lettre par ces mots: "... Adieu, mon cher seigneur et maître. Aimez-moi, car je vous aime, regrettez-moi, car je vous regrette; embrassez-moi, car je vous embrasse de toute mon âme... il est doux d'espérer plaire à ce que l'on aime".

Le maître de forges se conforme au programme tracé et absorbe une portion du gâteau. Peu après, il se plaint de violentes douleurs; il est pris de vomissements et on lui administre une tisane. Au matin, le garçon de chambre jette le reste de la pâtisserie, cause, croit-il, de cette fâcheuse indigestion.

A suivre...

DEPARTEMENT DES DOUANES ET DU REVENU DE L'INTERIEUR

**AVIS**

**Aux Manufacturiers, Marchands de Gros et Détailliers**

AVIS est par le présent donné à tous les intéressés, que des Rapports accompagnés de remises pour les Taxes de Luxe et d'Accises, doivent être faits comme suit au Percepteur local du Revenu de l'Intérieur duquel toutes informations désirées peuvent être obtenues.

Rapports de la Taxe de Luxe doivent être faits le premier et le quinzième jour de chaque mois.

Rapports de la Taxe sur les Bijoutiers Manufacturiers et Taxe sur les Ventes doivent être faits pas plus tard que le dernier jour du mois suivant le mois couvert par le Rapport.

Les Rapports pour les Arrérages de Taxes doivent être faits immédiatement, sinon les pénalités prévues par la loi seront mises en force.

Dans la division de St-Hyacinthe sont inclus les Comtés de St-Hyacinthe, Rouville, Bago, Richelieu, Verchères, Yamaska, St-Jean, Iberville, Missisquoi, Nicolet, Napierville, Mégantic, Drummond et Arthabaska.

Par ordre du DEPARTEMENT DES DOUANES ET DU REVENU DE L'INTERIEUR

**A. P. CARTIER,**  
Percepteur du Revenu de l'Intérieur,  
St-Hyacinthe, Qué.

**GRAND TRUNK SYSTEM**

**Excursions de Moissonneurs**

**\$15**

**ST-HYACINTHE A WINNIPEG**

Plus 1/2c. par mille au delà

Départ de St-Hyacinthe les 9 et 16 août 1920

A 6 20 a.m. 7 43 a.m. 8 06 a.m. 10 13 a. m. 1 30 p. m. heures des chemins de fer.

PRIX DE RETOUR 1/2c. du mille, jusqu'à Winnipeg plus \$20. jusqu'à St-Hyacinthe.

Service direct Pas de changement entre Montréal et Winnipeg Wagons spéciaux pour l'accommodation des dames.

**E. O. PICARD,**  
AGENT DE BILLETS  
35 RUE LAFRAMBOISE  
ST-HYACINTHE, QUE.

TELEPHONEZ CHEZ

**Thos. Hebert Enrg.**

Cela vous paiera !

Sucre blanc, Lantic, Dominion, Redpath,  
Sac 100 lbs \$24.00

Cassonade blanche \$23.50. Cassonade jaune pâle \$23.00

Savon Surprise, Gold, P & G, Comfort, caisse  
100 barres \$9.75

Graisse Pure, Guan Ltd, Canadian Packing, seaux en bois  
20 lbs \$5.50

Eau "Contrexéville" \$4.60 la douzaine

Farine Ogilvie "Royal" sac de 24 lbs \$1.75

**THOS. HEBERT ENRG.**

TELEPHONE 128

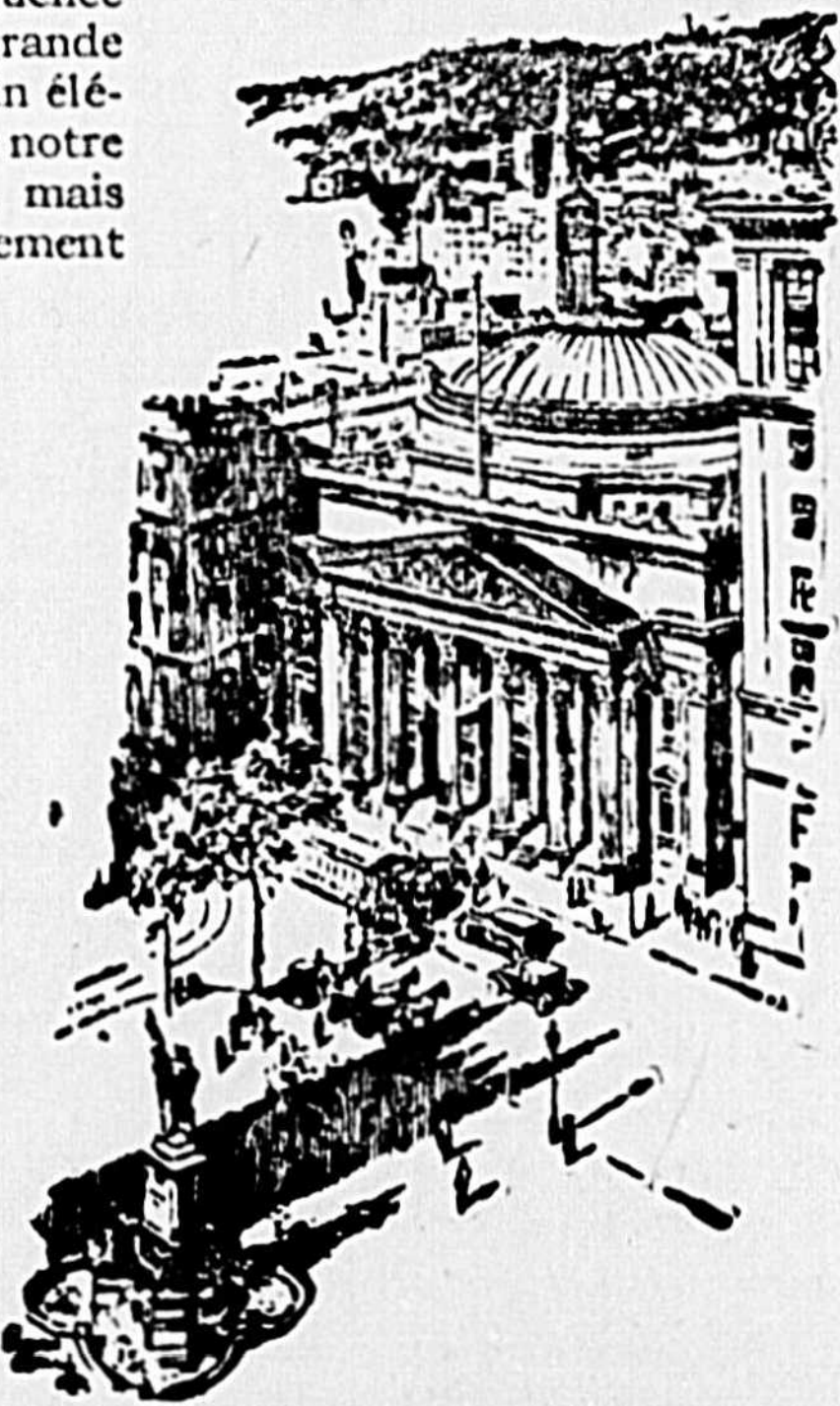
316 GIROUARD

**Aux Ouvriers du Canada**

COMME conséquence naturelle de la grande guerre, il y a un certain élément de malaise dans notre pays et à l'étranger, mais au CANADA le fondement est encore solide.

L'ouvrier canadien qui est sage n'éprouve pas ceux qui veulent ébranler le système économique qui est à la base de la prospérité générale.

Si les conditions sont bonnes, continuez à travailler sans relâche et conservez une partie du fruit de votre labeur en économisant d'une manière systématique et en déposant régulièrement à votre compte d'épargne



**La BANQUE de MONTREAL**

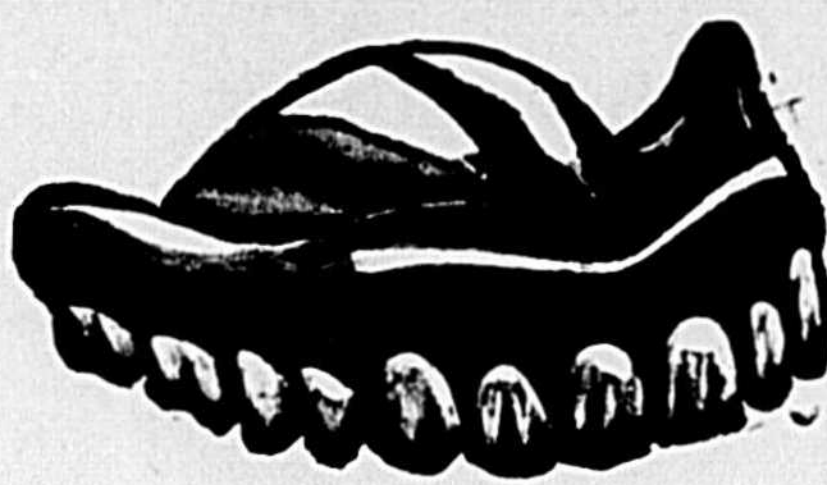
Etablie depuis plus de 100 ans

Succursales dans tous les centres importants du Canada

Départements d'épargne dans toutes les succursales Actif total, au delà de \$500,000,000

Bureau-chef à Montréal.

**Plantez vous des vis dans la gencive Pour faire tenir les dentiers ?**



A ceux qui, tremblant, nous posent cette question étrange, nous répondons en souriant: Soyez sans crainte, cette idée barbare et ce n'est pas la seule, est sortie d'un cerveau malade.

C'est l'idée d'un patenteur qui invente ce qui est pratiqué par d'autres depuis longtemps. Soyez sans crainte, nos méthodes sont les plus perfectionnées et nous faisons toutes les opérations dentaires SANS DOULEUR.

NOS DENTIERES SCIENTIFIQUES sans vis dans la gencive, bien entendu, sont naturels, légers et durent très longtemps.

Le grand nombre de clients, qui, ayant fait enlever leurs dents ailleurs viennent ici pour leurs dentiers ou leurs ouvrages en or pur faits à la main, voilà le plus beau témoignage en faveur de notre spécialité.

NON ON NE PLANTE PAS DE VIS DANS LES GENCVES

Trois salons dentaires pourvus de toutes les améliorations modernes vous assurent un service rapide.

VOYEZ NOTRE ENSEIGNE électrique, le soir et examinez bien.

Nous avons de très belles dents naturelles et nous garantissons SATISFACTION COMPLETE.

**Dr A. Bedard,**  
Chirurgien Dentiste  
190 Girouard, Saint-Hyacinthe

**PETITES ANNONCES**

A LOUER.—Un bon logis de 8 chambres, au No 95 rue Girouard. S'adresser à notre bureau.

ON DEMANDE.— Des ouvrières demandées. S'adresser à la manufacture A. AMYOT et Cie, St-Hyacinthe.

SERVANTE DEMANDEE.— Au No 79 rue Ste-Anne. Pas d'enfants.

A VENDRE.—Maison de dix pièces. Pourrait être aménagée pour faire 2 logements. Gaz, lumière électrique, écurie, remise à voiture et jardin.

Conditions faciles. S'adresser à 24 rue Raymond.

A vendre ou à louer. — Maison en brique, bâtie il y a quatre ans, 2 logements de 9 pièces chacun. Bon garage. Conditions faciles. S'adresser au No 33 rue St-Dominique.

ON DEMANDE. On a besoin de 25 bons menuisiers ou meubliers. Ouvrage permanent, bons gages, pour les hommes qualifiés. La Cie D'Orgues Canadiennes, Limitée.

CHAMBRE A LOUER, pour hommes seulement. S'adresser à 37, rue St-Simon.

Province de Québec District de St-Hyacinthe COUR SUPERIEUR

In re :

SUCCESSION HERMINE PINSON-NEAULT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la soussignée a accepté sous bénéfice d'inventaire la Succession de Dame Hermine Pinsonneault, épouse de Pierre Maillois, en son vivant de la ville de Marieville, dit district.

St-Hyacinthe, 19 juillet, 1920.

Armandine Séguin

Contresigné :

Beauregard & Labelle, procureurs

ON DEMANDE — Un bon homme de SHAPER et un bon TOURNEUR, s'adresser à CANADIAN VENEERING COMPANY Inc., Acton-Vale, Que.

MAISON A VENDRE. — Un emplacement sis à St-Hyacinthe, coin des rues St-Paul et St-Pascal, 2 bons logements, électricité et toutes commodités. Pour plus d'informations, s'adresser à

Armand Boisseau, Notaire

Certaines personnes peuvent être trompées tout le temps ; quelques personnes, quelques temps ; mais tout le monde : jamais.—Lincoln.

Il a été question dans "Parlons Science" de plusieurs fraudes employées pour tromper le public à propos des caoutchoucs divers et du celluloid utilisés pour fabriquer les dentiers. L'offronterie et l'ignorance pallient peut-être ces turpitudes. Les dents en porcelaine au-rount leur tour. Il est à présumer que d'ici là, toutes les dents destinées aux officiers américains et aux beautés du demi-monde ne trouveront pas preneur. Pour le moment, parlons de sujets de gravité primordiale où la santé et la vie des clients sont en danger.

**Attachez-vous le monde pour endormir ?**

Cette question est parfois posée. Comment est-elle originée? D'un rêve? Dieu sait! La chose se conçoit en médecine vétérinaire, mais en médecine humaine dentaire cela dépasse l'imagination. Qu'un anesthésique général soit parfois administré avec une ignorance renversante! Soit. Ainsi, casser une capsule de chlorure d'éthyle ou de somniforme à bout portant dans une bouche ouverte, au moment de l'inspiration en est un exemple. Du coup, les bronches et une partie des poumons sont brûlés. Le client se sentant comme frappé au coeur régrimbe de toutes ses forces pour sauver sa vie. Rien d'étonnant, alors, que l'idée soit venue à ces opérateurs cruels d'attacher leur client inconscient. Un tel supplice a parfois des conséquences fatales, mais le moins qui soit arrivé (des peccadilles de bras cassés ou contusionnés à part), c'est une maladie grave de 2 ou 3 mois, temps requis pour le renouvellement de la muqueuse des voies respiratoires. L'anesthésique employé, lequel est des plus inoffensifs, ne peut pas être tenu responsable du dommage causé, mais bien l'opérateur qui l'utilise ainsi de façon anti-scientifique, absurde, brutale et inconcevable.

**Non ! On n'attache pas le monde pour endormir.**

**TIENS-Y LA TETE !**

Cette phrase s'explique d'elle-même. Avec l'idée populaire qu'on doit tirer sur une dent pour l'extraire, opérés et opérateurs versent dans cette erreur monumentale. Mais on ne doit jamais tirer sur une dent pour l'extraire. On l'ébranle de dedans en dehors et vice versa ou on la roule dans son alvéole, suivant le cas. En tirant sur une dent, on s'expose à désarticuler les os de la face et cet accident amène la mort dans les 2 ou 3 semaines qui suivent. La chose vient de se produire aux Etats-Unis. D'un côté, imaginez un fier-à-bras, à 2 mains sur une pince, arboré sur la chaise d'opération; et de l'autre, un taupin ébranlant la tête du client, et jugez si le propriétaire de la dent en litige a un sort enviable.

Le meilleur auteur sur l'extraction des dents (Winter), qui a écrit un volume in-octavo de 400 pages, seulement sur ce sujet, n'a jamais connu cette phrase lapidaire: "Tiens-y la tête."

DEUX MOTS SUR L'OR. — L'or pur est de 24 carats. L'or employé pour couronnes est de 22 carats. Moins pur que cela l'or est trop dur à travailler. La soudure employée pour réunir les parties de 22 carats est de tous les carats suivant l'honnêteté du patron. Il y a même des substituts très bon marché pour allier à la soudure. L'or de moins de 15 carats goûte le cuivre dans la bouche. L'or à couronnes s'emploie à différentes épaisseurs, c'est là où se trouve l'autre truc. Les meilleurs outillages pour faire des couronnes exigent une épaisseur Standard de 30 (gauge). Peu de dentistes se servent de ces derniers perfectionnements et un grand nombre préfèrent des procédés primitifs et désuètes à la main, vieux de 30 ans, mais qui donnent la plus grande latitude possible pour mesquiner sur le brillant métal. Les bureaux du Dr Fournier, ainsi que l'école de la profession, n'emploient que les derniers outillages dits au repoussé, et de l'or à 30 (gauge) d'épaisseur lequel est standard pour ces machines! La soudure qu'il emploie n'est jamais plus basse que 18 carats et vérifiée par le gouvernement.

**BUREAUX DU DR. J. N. PAUL FOURNIER**  
St-Hyacinthe, Qué. - Téléphone 40

**La Machine Agricole Nationale, Ltée. Montmagny Qué.**

**SACHONS NOUS CONNAITRE !**

A nos industries nationales, donnons la préférence :

- Elles gardent au pays ses capitaux ;
- Elles font vivre nos ouvriers ;
- Elles enrichissent nos centres agricoles ;
- Elles font la prospérité de nos villes ;
- Elles garantissent notre indépendance ;
- Elles ont des produits inférieurs à nuls autres.

**PREFERONS LES NOTRES !**

Notre grande industrie métallurgique et mécanique est en pleine activité.

Demandez le fameux MOTEUR A GAZOLINE "NATIONAL", qui sort de nos ateliers, ainsi que les HACHES, marque "NATIONALE," PIQUES, "CANT HOOKS", et autres Outils A MAIN fabriqués chez nous.

Achetez notre ARRACHE PATATES "NATIONAL" perfectionné, pour votre prochaine récolte.

Achetez nos CHARRUES, les meilleures qui existent, pour vos labours d'automne.

**RESERVEZ-NOUS VOS COMMANDES D'INSTRUMENTS ARATOIRES**

**LA MACHINE AGRICOLE NATIONALE, Limitée, Montmagny, Qué.**

**PACIFIQUE CANADIEN**

**Excursions de Moissonneurs**

**\$15**

**WINNIPEG**

Plus 1/2c. par mille au delà

**Excursions les 9 et 16 août-1920**

Des stations dans les provinces de Québec et d'Ontario — Toronto, Pembroke et à l'Est, mais pas au nord de Parry Sound, Ont.

PRIX DU RETOUR: 1/2c. par mille, jusqu'à Winnipeg, plus \$20, jusqu'au point de départ.

Pas de changements de Chars entre l'Est et l'Ouest sur le C. P. R. Pour renseignements, s'adresser à l'agent du Pacifique Canadien le plus rapproché, ou à

**J. E. MORIN,**  
AGENT DE BILLETS  
92 RUE MONDOR,  
ST. HYACINTHE, QUE.